



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1338 *th* MEETING: 15 DECEMBER 1966

ème SÉANCE: 15 DÉCEMBRE 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1338).....	1
Tribute to the memory of Mr. Víctor Andrés Belaúnde.	1
Adoption of the agenda	3
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/5488): Report of the Secretary-General (S/7611 and Add.1).....	3
Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409): Letter dated 5 December 1966 from the Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7610)	26

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1338).....	1
Hommage à la mémoire de M. Víctor Andrés Belaúnde	1
Adoption de l'ordre du jour.....	3
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488): Rapport du Secrétaire général (S/7611 et Add.1)	3

(Continued overleaf — suite au verso)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
Question concernant la situation en Rhodésie du Sud; lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):	
Lettre, en date du 5 décembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7610).	26

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDRED AND THIRTY-EIGHTH MEETING
Held in New York, on Thursday, 15 December 1966, at 4 p.m.

MILLE TROIS CENT TRENTE-HUITIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le jeudi 15 décembre 1966, à 16 heures.

President: Mr. Pedro P. BERRO (Uruguay).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1338)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/5488):
Report of the Secretary-General (S/7611 and Add.1).
3. Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409):
Letter dated 5 December 1966 from the Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7610).

Tribute to the memory of Mr. Víctor Andrés Belaúnde

1. The PRESIDENT (translated from Spanish): It is with deep emotion that I must announce the death of Víctor Andrés Belaúnde.
2. Latin America is in mourning: it has lost one of its greatest thinkers and one of its clearest, most lucid and enlightened minds. But America's sorrow is shared by the world, for Belaúnde's great personality transcended the bounds of his own country and continent to take on a dimension of universality.
3. He signed the United Nations Charter at San Francisco and was President of the Security Council and of the General Assembly. He held the highest posts in the world and, in discharging all his many functions, he shone by his talent, his wisdom, his eloquence, his nobility, his style and expression, his serene energy and his lofty calm. A truly exceptional man, he knew how to reconcile his ideals to the pressing realities around him.
4. When Belaúnde spoke in the General Assembly of the United Nations he was heard in admiring silence and with an almost religious awe. Every one of his

Président: M. Pedro P. BERRO (Uruguay).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1338)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488):
Rapport du Secrétaire général (S/7611 et Add.1)
3. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):
Lettre, en date du 5 décembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7610).

Hommage à la mémoire de M. Víctor Andrés Belaúnde

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): C'est avec une voix tremblante d'émotion que je dois vous annoncer la mort de M. Víctor Andrés Belaúnde.
2. L'Amérique latine est en deuil. Elle a perdu l'un de ses penseurs les plus éminents, l'un de ses esprits les plus clairs, les plus purs et les plus lumineux. Mais cette douleur de l'Amérique latine est en fait celle du monde entier. La personnalité de M. Belaúnde avait, en effet, dépassé les frontières de sa patrie pour acquérir, au-delà de notre continent, une dimension universelle.
3. Il fut l'un des signataires de la Charte de San Francisco; il a présidé le Conseil de sécurité et aussi l'Assemblée générale; il a occupé les postes les plus élevés du monde. Dans l'exercice de toutes ses fonctions, il avait fait valoir son talent, sa sagesse, son éloquence, sa distinction, son énergie sereine et son noble calme. C'était un homme vraiment exceptionnel qui a su combiner ses conceptions idéalistes avec les réalités qui l'entouraient.
4. Lorsque M. Belaúnde prenait la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies, on l'écoutait avec un silence admiratif et un respect quasi reli-

enlightened words was full of the promise of hope.

5. By his own merits, the Ambassador of Peru became the Ambassador of Latin America—"a great jurist and a great man", as I said of him a few days ago in a debate in this Council [1324th meeting]. He was a warrior who suffered exile in the defence of democracy and the rule of law.

6. As a professor of law, he was a brilliant teacher in both the United States and France.

7. As the representative of Peru in the League of Nations and later in the United Nations he became, over the years, one of the most respected, admired and beloved figures of this great world forum.

8. His life was completely devoted to the problems of the international community. Nothing that affected the world was alien to him. As President of the General Assembly he said these prophetic words in 1959:

"Our fathers lived in a world in which it was possible to choose between the advantages of peace and the dangers and privations of war. In our world, the world of the atomic age, the alternative is different: peace will ensure life and progress for all peoples, but war will bring death and universal destruction."^{1/}

9. He lived like an apostle and a soldier in the service of the international community. He was always the first to respond to the call of duty and the last to leave the trenches. He was an example to the young and an inspiration to the old. Yesterday he was here in this house fighting for the welfare of mankind. He died on his feet, a civilian hero, fallen in battle—a noble battle, without the roar of cannon, in which people crossed, not swords but thoughts, in seeking to bring about a better world. With his noble bearing and his majestic presence, he has perhaps left us as he himself would have wished. He gave tangible expression to the words of Ovid: "Cum moriar medium solvar et inter opus" (May death surprise me in the midst of my work).

10. As President of the Security Council, I believe I am expressing the grief of all my colleagues and the universal sorrow of the United Nations in proposing that we stand for a moment in silence in tribute to the memory of the distinguished departed. He used to preside with his customary skill and dignity over this very body. Its debates are now being conducted by the representative of a country whose people mourn the passing of a great American statesman and a true leader of the international community who died in the service of mankind.

11. I invite the members of the Council to rise.

The members of the Security Council observed a minute of silence in tribute to the memory of Mr. Víctor Andrés Belaúnde.

^{1/} See Official Records of the General Assembly, Fourteenth Session, Plenary Meetings, 795th meeting, para. 30.

gieux. Chacune de ses paroles éclairait d'espoir le chemin que nous suivons.

5. L'ambassadeur du Pérou s'était transformé, grâce à ses qualités, en ambassadeur de l'Amérique latine tout entière. Il y a quelques jours seulement, au cours d'un débat au Conseil de sécurité, j'avais dit de lui qu'il était un "maître en tant que juriste et en tant qu'homme" [1324ème séance]. Il a lutté et il a connu l'exil lorsqu'il défendait la démocratie et la primauté de l'ordre juridique.

6. Professeur de droit, il a donné des cours remarquables aux Etats-Unis et en France.

7. Représentant du Pérou à la Société des Nations puis à l'Organisation des Nations Unies pendant plusieurs décennies, il a été l'une des figures les plus respectées, les plus admirées et les plus aimées dans cette grande assemblée mondiale.

8. Il a toujours été absorbé par les problèmes de la communauté internationale. Rien de ce qui touche le monde ne lui était étranger. Quand il a présidé l'Assemblée générale en 1959, il a prononcé ces paroles prophétiques:

"Nos pères pouvaient choisir entre les avantages de la paix et les périls de la guerre. Pour nous, en cette ère atomique, le choix est entre la paix qui garantira à tous les peuples la vie et le progrès ou une guerre qui signifierait la mort et la destruction du monde^{1/}."

9. Toujours au service de la communauté internationale, il a vécu en apôtre et en soldat. Il était le premier à courir là où le devoir l'appelait et il était le dernier à quitter le rempart. Il était un exemple pour les jeunes, un encouragement pour les vieux. Hier encore, il luttait ici même pour le bien de l'humanité. Il est mort debout. Héros civil, il est tombé sur le champ de bataille. Une belle bataille sans bruit de canons où les hommes luttent avec leurs idées afin d'essayer de construire un monde meilleur. Avec sa noble figure, sa fière allure, il a été ce qu'il voulait être. Il a été à l'image de la maxime d'Ovide: "Cum moriar medium solvar et inter opus" (Puisse la mort me surprendre en plein travail).

10. En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je crois me faire l'interprète du sentiment de douleur collective que tous mes collègues ressentent en proposant que nous nous levions pour rendre hommage à la mémoire de cet homme illustre qui a présidé avec son habituelle dignité et avec son habituelle compétence l'organe dont les délibérations sont aujourd'hui présidées par le représentant d'un pays dont le peuple pleure la disparition d'un homme éminent de l'Amérique latine, d'un chef authentique de la communauté internationale qui est mort en service.

11. J'invite les membres du Conseil à se lever.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Víctor Andrés Belaúnde.

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Séances plénières, 795ème séance, par. 30.

The agenda was adopted.

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/5488):

Report of the Secretary-General (S/7611 and Add.1)

12. The PRESIDENT (translated from Spanish): As President of the Security Council, I have received requests from the representatives of Cyprus, Turkey and Greece to take part, without the right to vote, in the discussion of the item which has just been included in the agenda. In accordance with our usual practice, I would propose, with the Council's consent, that these representatives should be invited to take seats at the Council table in order to take part in our debate without the right to vote.

At the invitation of the President, Mr. Z. Rossides (Cyprus), Mr. O. Eralp (Turkey) and Mr. A. Liatis (Greece) took places at the Security Council table.

13. The PRESIDENT (translated from Spanish): The Council will now resume its consideration of the question of Cyprus. I should like to draw the Council's attention to the report submitted on 8 December 1966 by the Secretary-General and circulated as Security Council document S/7611 and Add.1. A draft resolution sponsored by seven of the Council's members [S/7635] was distributed this afternoon.

14. Mr. QUIJANO (Argentina) (translated from Spanish): The broad lines of the report which the Secretary-General has submitted to the Council, now under consideration, show that limited progress has been made during the last six months towards stabilizing and settling the present situation in Cyprus. In the words of the Secretary-General, "the persistence of the unsettled situation in Cyprus points forcibly to a further extension of the Force's mandate" [S/7611, para. 192].

15. The Argentine delegation must express its regret at the conclusions in this report because the reports which the Council received in March and June of this year had encouraged us to hope, though with many reservations, that significant progress would have been made before the end of 1966.

16. The Argentine delegation would like the United Nations to do something more at present than extend the Force's mandate; it should help Cyprus and its suffering people in this grave political crisis which has already lasted for three years. For this reason, we read with particular attention chapter V of the report describing the mediation effort. Unfortunately, this chapter, which is the shortest in the report, tells us that the situation has remained unchanged since the beginning of the year, when the Secretary-General was prevented from renewing the functions of the Mediator, which had remained unfulfilled since the resignation of Mr. Galo Plaza. He then adds a sentence which sums up the existing difficulties: "During the period under review I have not found the prevailing circumstances to be conducive to an attempt at a resumption of the mediation function" [*ibid.*, para. 181].

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488):

Rapport du Secrétaire général (S/7611 et Add.1)

12. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce m'ont demandé de les autoriser à participer sans droit de vote à l'examen de la question qu'il a été décidé de faire figurer à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituellement suivie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à prendre place à la table du Conseil pour participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. A. Liatis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

13. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le Conseil va reprendre l'examen de la question de Chypre. J'appelle l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le rapport présenté le 8 décembre 1966 par le Secrétaire général, qui a été distribué comme document du Conseil sous la cote S/7611 et Add.1. Un projet de résolution émanant de sept membres du Conseil a été distribué ce soir [S/7635].

14. M. QUIJANO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Le rapport dont le Conseil de sécurité a été saisi par le Secrétaire général fait ressortir que, d'une façon générale, il n'y a guère eu de changements sensibles à Chypre au cours des six derniers mois et, pour reprendre les termes mêmes du Secrétaire général, "la persistance de la situation troublée à Chypre mène nécessairement à conclure qu'il convient de proroger, une fois encore, le mandat de la Force" [S/7611, par. 192].

15. La délégation de l'Argentine tient à exprimer la déception qu'elle éprouve devant les conclusions du rapport, car, en mars et juin de cette année, les rapports nous avaient amené, malgré un certain nombre de réserves, à espérer que certains progrès seraient réalisés avant la fin de 1966.

16. La délégation de l'Argentine voudrait que l'Organisation des Nations Unies puisse faire davantage aujourd'hui que de proroger le mandat de la Force et aider Chypre ainsi que son peuple qui ont tant souffert de cette crise politique qui dure depuis trois ans. C'est pourquoi, nous avons porté une attention toute particulière au chapitre V du rapport qui traite des efforts de médiation. Malheureusement, ce chapitre est le plus bref du rapport. Il nous dit que la situation se trouve inchangée par rapport au début de l'année, époque à laquelle le Secrétaire général avait été empêché de pourvoir le poste de médiateur qui était laissé vacant en raison de la démission de M. Galo Plaza. Nous trouvons ensuite une phrase qui résume bien les difficultés actuelles: "Au cours de la période considérée, je n'ai pas constaté que les circonstances se soient prêtées à une tentative de reprise de l'action de médiation" [*ibid.*, par. 181].

17. The Argentine delegation, together with the delegations of Japan, Jordan, Mali, Nigeria, Uganda and Uruguay, has sponsored, as an interim measure and as a contribution to the final solution of this question, a draft resolution extending once more the mandate of the United Nations Peace-keeping Force for a further period of six months. The text of the draft resolution follows the main lines of resolution 222 (1966), which the Security Council adopted on 16 June 1966. The sponsors hope that, because of the simplicity of the draft resolution, there will be no major difficulties in the way of its unanimous adoption, which would be a constructive contribution to the solution of the situation in Cyprus.

18. In conclusion, the Argentine delegation wishes to express its support for the action which the United Nations is now taking in Cyprus and its confidence that the mediation and conciliation efforts will help the people and the Government of Cyprus to attain the peace and prosperity which they so richly deserve and which they have unfortunately been prevented from enjoying fully since becoming an independent State.

19. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet Union's position on the question of Cyprus is well known. It has been explained repeatedly in statements issued by the Soviet Government and in statements by its representatives in the Security Council and elsewhere. I should like to point out that this position still remains fully valid.

20. The Soviet Union has always been in favour of settling the Cyprus question by peaceful means in the interests of the people of Cyprus and in order to reduce tension in that part of the world.

21. We proceed from the premise that the basis for the solution of the Cyprus question must be respect for the independence, sovereignty and territorial integrity of Cyprus and for the legitimate rights of both national communities. There is not and never could be any doubt that the solution of Cyprus's domestic problems is a matter for the Cypriots themselves. It goes without saying that the Cyprus question must be settled without any outside interference. The Soviet Union strongly opposes any plans or attempts to settle the Cyprus question behind the backs of the people of Cyprus, in the interests of NATO.

22. We are firmly convinced that in order to ensure the genuine independence and integrity of the Republic of Cyprus, all foreign troops must be withdrawn from its territory and all foreign military bases must be dismantled.

23. Today the Security Council is once again considering the Cyprus question in connexion with the report by the Secretary-General concerning the United Nations Operation in Cyprus from 11 June to 5 December 1966.

24. In the draft resolution submitted by Argentina, Japan, Jordan, Mali, Nigeria, Uganda and Uruguay, it is proposed, *inter alia*, that the United Nations Peace-keeping Force should be stationed in Cyprus for a

17. A titre provisoire et pour contribuer à la solution définitive de cette question, la délégation de l'Argentine, de concert avec les délégations du Japon, de la Jordanie, du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda et de l'Uruguay, présentent un projet de résolution qui demande une fois de plus la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une période de six mois. Le texte de ce projet suit dans ses grandes lignes la résolution 222 (1966) adoptée par le Conseil le 16 juin 1966, et nous espérons qu'en raison de sa simplicité ce projet sera adopté à l'unanimité par les membres du Conseil, ce qui serait une contribution appréciable au règlement de la situation à Chypre.

18. En conclusion, la délégation de l'Argentine désire appuyer l'action de l'Organisation des Nations Unies à Chypre. Nous espérons que les efforts de conciliation et de médiation pourront aider le peuple de Chypre et son gouvernement et leur permettre de connaître enfin la paix et la prospérité qu'ils méritent tant et dont ils n'ont malheureusement pas encore pu jouir pleinement depuis que le pays est devenu indépendant.

19. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La position de l'Union soviétique à l'égard de la question de Chypre est bien connue. Elle a été exposée à maintes reprises dans des déclarations du Gouvernement soviétique ainsi que dans des interventions de ses représentants, notamment au Conseil de sécurité. Je tiens à confirmer que cette position conserve toute sa force et toute sa portée.

20. L'Union soviétique, comme par le passé, estime que la question de Chypre doit être réglée par des moyens pacifiques dans l'intérêt du peuple chypriote et de la détente dans cette région du monde.

21. Nous posons en principe que la solution de la question de Chypre doit reposer sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre, ainsi que sur le respect des droits légitimes des deux communautés nationales. Il n'y a pas et il ne peut y avoir le moindre doute sur le fait que la solution des problèmes internes de Chypre est l'affaire des Chypriotes eux-mêmes. Il va de soi que la question de Chypre doit être réglée sans ingérence extérieure. L'Union soviétique est catégoriquement opposée à toute intention ou tentative de résoudre la question de Chypre sans consulter la population de Chypre, dans l'intérêt de l'OTAN.

22. Nous sommes fermement convaincus que, pour assurer l'indépendance et l'intégrité véritables de Chypre, il faut retirer de son territoire toutes les troupes étrangères et liquider toutes les bases militaires étrangères.

23. Le Conseil de sécurité examine à nouveau aujourd'hui la question de Chypre à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période du 11 juin au 5 décembre 1966.

24. Dans le projet de résolution présenté par l'Argentine, le Japon, la Jordanie, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda et l'Uruguay, il est proposé notamment de maintenir la Force des Nations Unies à Chypre pen-

further period of six months. In addition, the draft resolution reaffirms Security Council resolution 186 (1964) of 4 March 1964 and other resolutions on the Cyprus question.

25. The Soviet Union has no objection to stationing the Force in Cyprus for a further period of six months, since that is what the Government of Cyprus wishes, provided that it is done in accordance with the provisions of Security Council resolution 186 (1964), i.e., that the functions of the Force remain as at present and that it continues to be financed on a voluntary basis.

26. Mr. MATSUI (Japan): Once again the Council is convened to consider a periodic report by the Secretary-General on the United Nations Operation in Cyprus. I should like to express the appreciation of the Japanese delegation to the Secretary-General and his staff for the careful and thorough way in which it has been prepared and presented.

27. My delegation also greatly appreciates the continued services of the Special Representative, Mr. Bernardes, and of all the other personnel, both military and civilian, which constitute the United Nations presence in Cyprus. We owe our gratitude also to the Governments which have made their personnel available, as well as to those others which have supported the peace-keeping operation by voluntary financial contributions, and I am pleased to state that my Government is among those which are contributing financially to the operation.

28. I believe it is obvious to all of us that the United Nations Operation in Cyprus has been, and continues to be, an essential factor for the maintenance of peace and security in that area and for the peaceful solution of the complex and difficult problems that continue to beset it. My delegation also recognizes that under the present circumstances the stationing of the Force should be extended for an additional six months.

29. For these reasons, the Japanese delegation has joined in sponsoring the draft resolution which is now before the Council and which we hope will be adopted unanimously.

30. In concluding my remarks on behalf of the Japanese delegation, may I express the very earnest hope that continued, determined and co-operative efforts by the parties concerned during the next six months will bring us closer to a peaceful solution of the problems involving Cyprus?

31. The PRESIDENT (translated from Spanish): I propose that we vote now on the seven-Power draft resolution [S/7635] which the members of the Council have before them.

A vote was taken by show of hands.

The draft resolution was adopted unanimously.^{2/}

^{2/} See resolution 231 (1966).

dant une autre période de six mois. La résolution 186 (1964) adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964 ainsi que d'autres décisions du Conseil relatives à la question de Chypre seraient confirmées.

25. L'Union soviétique ne voit pas d'objection à ce que la présence à Chypre de la Force des Nations Unies soit de nouveau prolongée de six mois si tel est le désir du Gouvernement de Chypre, à condition que cette prolongation s'accomplisse conformément aux dispositions de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire à condition que la Force des Nations Unies à Chypre conserve ses fonctions actuelles et que son financement soit assuré de la même manière, au moyen de contributions volontaires.

26. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Une fois de plus, le Conseil se réunit pour examiner le rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre. Je voudrais, au nom de notre délégation, exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à son personnel pour le soin avec lequel ce rapport a été préparé et présenté.

27. Au nom de ma délégation, je tiens à dire à quel point nous apprécions les services assurés constamment par le représentant spécial, M. Bernardes, et par tout le personnel militaire et civil dont se compose la Force des Nations Unies à Chypre. Nous voulons exprimer également notre gratitude aux gouvernements qui ont détaché ce personnel et à tous ceux qui ont soutenu l'opération de Chypre par des contributions financières bénévoles. Je suis heureux de dire que mon gouvernement est parmi ceux qui versent une contribution financière pour l'opération.

28. Je pense que nous savons tous que l'Opération des Nations Unies à Chypre a été et continue à être un facteur essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région, ainsi que pour la solution pacifique des problèmes à la fois complexes et difficiles qui continuent de se poser dans ce pays. Ma délégation reconnaît également que, dans les conditions actuelles, la présence de la Force des Nations Unies à Chypre devrait être prorogée de six mois.

29. C'est pour ces raisons que la délégation du Japon figure parmi les auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui, nous l'espérons, sera adopté à l'unanimité.

30. Pour terminer, je voudrais, au nom de la délégation du Japon, exprimer l'espoir sincère que toutes les parties intéressées coopéreront de façon résolue et déterminée au cours des six mois à venir et nous permettront de parvenir à un règlement pacifique des problèmes qui se posent à Chypre.

31. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je vais mettre aux voix le projet de résolution de sept puissances [S/7635].

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.^{2/}

^{2/} Voir résolution 231 (1966).

32. Lord CARADON (United Kingdom): Having voted for the resolution which we have just adopted, let me now, at once, state the readiness of my country to give further prompt and positive support to the peace-keeping endeavour of the United Nations in Cyprus. In doing so, I wish to give the following assurances.

33. Having from the first taken a full part in the peace-keeping activities of the United Nations in the island, my Government remains of the conviction that it is essential to continue those activities, in order that a peaceful and honourable settlement can be found. Consequently, my Government will continue to give its full support to the Secretary-General and to the Force in Cyprus. My Government agrees with the proposal that the mandate of the Force should be extended for a period of six months. The United Kingdom will continue to provide a military contingent at its present strength and we shall meet all its costs.

34. On behalf of my Government, I also pledge a further voluntary contribution of \$1 million for each three-month period of the new mandate.

35. Having given these assurances, and since it is not our intention at this time to enter into any discussion of wider issues, it remains for me to do two things. First, since we have throughout made our practical and positive contributions, we think that we are entitled to appeal to others to join with us in contributing to meet the costs of the Force. The deficit must be wiped out; we cannot be content with a situation in which the Council gives a mandate to the Secretary-General without assurances of sufficient funds to carry out that mandate.

36. Secondly, we wish to thank the Secretary-General most sincerely for the thoroughness of the reports which he has submitted and, at the same time, to express to all those participating in the endeavours of the United Nations in Cyprus our gratitude and our admiration for the unrelenting, courageous and successful efforts made in carrying out their essential and honourable task.

37. The PRESIDENT (translated from Spanish): I now give the floor to the representative of Greece.

38. Mr. LIATIS (Greece): Thank you, Mr. President, for inviting me to take part in this debate on the question of Cyprus, and for giving me the floor. I will avail myself of this occasion to make just a brief statement, avoiding anything that might be controversial, as is the general wish, as I understand it, of all members round this table.

39. When the Security Council, at its 1286th meeting on 16 June 1966, last considered the question of Cyprus and adopted resolution 222 (1966) extending the mandate of the Force in the island for another period of six months, it also took into account a new element relating to the subject-matter under review, namely, the effort which was to be undertaken jointly by the Governments of Greece and Turkey to facilitate the achievement of an early, peaceful and agreed solution to the problem of Cyprus. In the resolution itself, the

32. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ayant voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter, permettez-moi de vous dire que mon pays est encore prêt à appuyer promptement et fermement les opérations de maintien de la paix à Chypre. Ce faisant, je voudrais donner les assurances suivantes.

33. Après avoir participé pleinement aux opérations engagées par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix dans l'île, mon gouvernement reste convaincu qu'il est indispensable de poursuivre ces opérations afin d'aboutir à un règlement pacifique et honorable. En conséquence, mon gouvernement continuera à appuyer pleinement le Secrétaire général et la Force des Nations Unies à Chypre. Mon gouvernement accepte la proposition tendant à proroger le mandat de la force pendant une période de six mois. Le Royaume-Uni continuera à fournir un contingent militaire du même effectif que l'actuel, et nous prendrons à notre charge toutes les dépenses.

34. En outre, je voudrais annoncer, au nom de mon gouvernement, que nous fournirons une contribution supplémentaire d'un million de dollars pour chaque trimestre du nouveau mandat.

35. Après avoir donné ces assurances, et comme je n'ai pas l'intention pour le moment d'étendre le débat, il me reste à faire deux choses: premièrement, puisque nous n'avons cessé d'apporter des contributions pratiques et positives, nous pensons avoir le droit de demander à d'autres de se joindre à nous pour participer au financement des frais d'entretien de la Force. Le déficit doit être éliminé; nous ne pouvons pas accepter que le Conseil donne un mandat au Secrétaire général sans lui donner les moyens financiers suffisants pour s'en acquitter.

36. En second lieu, nous désirons exprimer nos remerciements les plus sincères au Secrétaire général pour les rapports très complets qu'il nous a soumis et en même temps nous voudrions exprimer notre gratitude et notre admiration à tous ceux qui participent aux opérations des Nations Unies à Chypre pour les efforts inlassables, courageux et couronnés de succès qu'ils déploient dans l'accomplissement de leur tâche si essentielle et éminemment honorable.

37. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Grèce.

38. M. LIATIS (Grèce) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à participer à ce débat sur la question de Chypre et de m'avoir donné la parole. Je me contenterai de faire une très brève déclaration et d'éviter toute parole qui puisse prêter à controverse, puisque tel est le vœu unanime des membres du Conseil.

39. La dernière fois que le Conseil de sécurité a examiné la question de Chypre, c'est-à-dire lors de sa 1286ème séance, le 16 juin 1966, et qu'il a adopté la résolution 222 (1966) prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies dans l'île pour une autre période de six mois, il a également tenu compte d'un élément nouveau relatif à la question considérée, à savoir les efforts qui devaient être faits conjointement par les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie afin d'arriver rapidement à une

Security Council saw fit to express: "the firm hope that by the end of this"—six-month renewal—"period substantial progress towards a solution will have been achieved so as to render possible a withdrawal or a substantial reduction of the Force".

40. Members of the Council would, therefore, expect to hear today from either or both of the two Governments engaged in these talks, through their respective representatives invited to participate in this meeting, on the progress achieved in the Greek-Turkish talks to date, as well as on the stage these bilateral contacts, exchanges of views and discussions have presently reached, and on the prospects opening therefrom for the future.

41. Such expectation from the members of this august body appears the more justified since the Greek-Turkish dialogue on Cyprus has been going on for almost six months now, and one would reasonably feel that the time might be ripe for conveying to the Council at least a general outline of what has been done and what remains to be done by Athens and Ankara.

42. I must readily say that my Government fully understands and appreciates this view and is deeply conscious of its responsibilities towards the United Nations in this respect. Allow me, however, to explain the reasons why we feel it is still somewhat premature to divulge anything substantive concerning the Greek-Turkish dialogue.

43. When the Foreign Ministers of Turkey and Greece met at Brussels early last June to agree on the main procedural aspects of the dialogue which was then to be initiated between the two countries, they decided that the dialogue should be confidential. They thought that this would be the proper course to follow if the projected talks were to be carried on smoothly and with the best possible chances of success.

44. This decision was and still is, we believe, a wise one. It was not motivated—let me make this quite clear—by any sense of mistrust or any selfish consideration whatsoever. It was dictated by what was deemed to be in the best interest of the case itself and of all concerned. Consequently, I feel confident that the members of this Council, judging from their own diplomatic experience and their knowledge of the various facets of the question of Cyprus and the circumstances surrounding it, will concur that no useful and fruitful talks of this nature could possibly be conducted in public without running the risk of their giving rise to open and heated criticism and counter-criticism, accusations and counter-accusations, invectives and recriminations piling up endlessly and at a constantly increasing tempo.

45. The Greek-Turkish talks, may I also remind members of the Council, cover not only the question of Cyprus but also other problems affecting the relations between Greece and Turkey, as is stated in the joint communiqué issued on 9 June 1966, after the two Foreign Ministers met at Brussels and agreed on the procedural aspects of the dialogue.

solution pacifique et négociée du problème de Chypre. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a jugé bon d'exprimer "le ferme espoir qu'à la fin de cette période, des progrès sensibles dans la voie d'une solution auront été accomplis, ce qui permettrait de retirer la Force ou d'en réduire sensiblement l'effectif.

40. Les membres du Conseil sont donc en droit de s'attendre aujourd'hui à ce que l'un ou l'autre, voire les deux gouvernements participant à ces pourparlers, les informent par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs invités à participer à la présente réunion des progrès des pourparlers gréco-turcs, en même temps que du stade auquel en sont ces contacts bilatéraux, échanges de vues et discussions et nous diraient quelles sont les perspectives d'avenir.

41. Cette attente de la part des membres de cette auguste assemblée semble d'autant plus fondée que le dialogue gréco-turc sur Chypre dure depuis presque six mois et que le moment est peut-être venu de dire au Conseil, ne serait-ce que d'une manière générale, ce qu'Athènes et Ankara ont déjà fait et ce qu'il reste à faire.

42. Je dirai volontiers, pour ma part, que mon gouvernement comprend et partage ce point de vue; il est tout à fait conscient de ses responsabilités à l'égard de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Permettez-moi cependant d'expliquer les raisons pour lesquelles nous estimons qu'il est encore prématuré de divulguer tout point essentiel du dialogue gréco-turc.

43. Lorsque les Ministres des affaires étrangères de Turquie et de Grèce se sont rencontrés à Bruxelles au début de juin pour se mettre d'accord sur la procédure du dialogue qui devait alors s'engager entre les deux pays, ils décidèrent que ce dialogue serait confidentiel. A leur avis, c'était la meilleure solution si l'on voulait que les pourparlers se déroulent sans à-coups et avec les meilleures chances possibles de succès.

44. Cette décision était sage, et nous pensons qu'elle l'est toujours. Je tiens à bien faire remarquer qu'elle n'était pas motivée par quelque sentiment de méfiance ou autre considération égoïste, mais par ce qui semblait être l'intérêt même de la cause et de tous les intérêts. En conséquence, je suis convaincu que les membres du Conseil, tenant compte de leur propre expérience diplomatique et de leur connaissance des principaux aspects de la question de Chypre et des circonstances qui l'entourent, conviendront donc que des pourparlers de ce genre ne pouvaient se dérouler utilement et d'une manière fructueuse au grand jour sans courir le risque de provoquer des critiques ouvertes, des accusations, des contre-accusations, des invectives, des récriminations qui se seraient répétées sans cesse et à un rythme accéléré.

45. Puis-je vous rappeler aussi que les entretiens gréco-turcs couvrent non seulement la question de Chypre, mais tous les autres problèmes qui concernent les relations entre la Grèce et la Turquie, ainsi qu'il a été indiqué dans le communiqué commun publié le 9 juin après que les deux ministres des affaires étrangères se soient rencontrés à Bruxelles

46. The secrecy thus mutually agreed on has been strictly adhered to on both sides. In Athens, only a few members of the Government and high officials of our Ministry of Foreign Affairs know all the details of these talks. The President of Cyprus and Foreign Minister Kyprianou are, naturally, being kept posted from Athens on the progress of the dialogue. I, myself—and I want you to believe me—hardly know anything about it. Now, this absolute secrecy and the fact that the talks are continuing, although not revealing much, certainly denote the seriousness of purpose and the determined effort with which the dialogue is conducted.

47. Another indication of the way in which the talks are going on is the lessening of tension in Greek-Turkish relations, to the mutual benefit of both countries as well as to that of the whole southeast European and eastern Mediterranean area. This is indeed an encouraging development, in contrast to the continuing deterioration marking those relations up to a few months ago.

48. While not wishing to convey any over-optimism about the Greek-Turkish talks and the prospects of reaching an equitable and lasting solution within a few more weeks or a few more months, I should like to stress that both Governments seem determined to do their best in order to achieve, as they have pledged to do, an early solution to the problem before us. On behalf of my Government I can vouch that we are trying our best to this effect.

49. In a more realistic approach, may I remind you of the difficulties, real or imaginary, intrinsic or marginal, actual or emotional, or even fictitious, whatever their nature, that surround the Cyprus issue. All these contrarities, whatever their nature, have to be dealt with and overcome. Moreover, past errors and fallacies must be corrected if we are to reach sound and solid ground on which to build the future.

50. On the basis of these data and considerations, I should like to express our appreciation to the Security Council for allowing us more time to pursue these efforts along the right course and in the right direction in which we are already engaged and intend to continue.

51. Before concluding I should like to express my Government's gratitude to the United Nations for its continued assistance in the maintenance of peace in Cyprus, and for its precious contribution during the past three years in the search for an appropriate solution to the Cyprus problem. Our gratitude goes to our Organization, as a whole, and, in particular, to our Secretary-General and his assistants, both here at the Secretariat's Headquarters and in Cyprus, to his Special Representative in the island, Mr. Bernardes, and to the Commander of UNFICYP, Major-General Martola, who deserve special mention.

52. Our expression of gratitude is also addressed to the countries providing military, police and other

et se soient mis d'accord sur les aspects de la procédure du dialogue.

46. Le secret qui a fait l'objet d'un accord mutuel a donc été respecté par les deux parties. A Athènes, seuls quelques membres du gouvernement et quelques hauts fonctionnaires de notre ministère des affaires étrangères sont au courant de tous les détails de ces pourparlers. Le Président de Chypre et le Ministre des affaires étrangères, M. Kyprianou, sont, bien entendu, tenus au courant de l'évolution du dialogue. Pour ma part, et je voudrais que vous en soyez persuadé, je ne sais presque rien. Ce secret absolu et le fait que les pourparlers se poursuivent, bien que nous n'en connaissions pas grand-chose, dénotent cependant que les deux parties mènent le dialogue dans un esprit de bonne volonté et de détermination.

47. On peut trouver une autre indication de la manière dont se poursuivent les pourparlers dans la détente des relations gréco-turques au bénéfice des deux pays et de toute l'Europe du sud-est ainsi que la Méditerranée orientale. C'est une évolution vraiment encourageante si on la compare à l'aggravation constante qui marquait ces relations il y a quelques mois seulement.

48. Sans faire preuve d'un optimisme excessif sur l'issue des entretiens gréco-turcs et sur les perspectives de parvenir d'ici à quelques semaines ou quelques mois à une solution équitable et durable, je tiens à souligner le fait que les deux gouvernements sont résolus à faire tout leur possible pour faciliter, ainsi qu'ils se sont engagés à le faire, toute solution rapide du problème qui nous préoccupe. Au nom de mon gouvernement, je tiens à vous dire que nous faisons tout notre possible à cet effet.

49. Sur un plan plus concret, puis-je me permettre de vous rappeler les difficultés réelles ou imaginaires, intrinsèques ou marginales, objectives ou subjectives, voire même fictives, qui entourent ce problème de Chypre. Il faut faire face à ces difficultés et les surmonter. En outre, il faut corriger les erreurs du passé et rectifier les raisonnements erronés si l'on veut enfin édifier l'avenir sur un terrain stable et sûr.

50. A ce propos, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de nous avoir donné le temps de poursuivre nos efforts dans le bon sens et dans la bonne direction où nous nous sommes déjà engagés et où nous avons l'intention de nous maintenir.

51. Avant de conclure, je voudrais exprimer la gratitude de mon gouvernement envers l'Organisation des Nations Unies pour l'aide qu'elle n'a cessé de fournir en faveur du maintien de la paix à Chypre et pour la précieuse contribution qu'elle a apportée au cours de ces dernières années à la recherche d'une solution équitable du problème de Chypre. Notre gratitude va à l'ensemble de l'Organisation, et en particulier au Secrétaire général ainsi qu'à ses assistants ici au Siège, comme à Chypre même, à son représentant spécial dans l'île, M. Bernardes, et au commandant de la Force, le général Martola, qui méritent d'être spécialement mentionnés.

52. Nous voulons exprimer toute notre gratitude aux pays qui fournissent des contingents militaires, de

contingents to the Force and to those contributing to its financial support.

53. Finally, I am authorized to state that my country, which has contributed more than its fair share in the costs of UNFICYP, will continue to do so now that the Council, in its wisdom, has decided to extend for another six months the United Nations presence in Cyprus. To be more specific, I am instructed to inform this Council, as well as the Secretary-General, that the Greek Government is willing to make a voluntary contribution in the amount of \$300,000 for each of the two trimesters the Council has now decided to extend the stationing of the Force.

54. Mr. ADEBO (Nigeria): I am speaking in the name of the delegations of Mali, Uganda and Nigeria. All we wish to do is to stress the importance that our delegations attach to the appeal in paragraph 2 of this resolution. We are very anxious to see the objectives of the Security Council achieved in Cyprus. We are very anxious that they should be achieved very promptly and, for that reason, we are very anxious that all the parties concerned should co-operate in genuine efforts to see that complete normalcy is restored in that island and that this peace-keeping operation is terminated satisfactorily for all concerned.

55. Mr. GOLDBERG (United States of America): I should first like to express appreciation to our Secretary-General for his lucid and thorough report on the United Nations Operation in Cyprus. On the basis of this report we have again extended the mandate of UNFICYP for a further period of six months.

56. In thanking the Secretary-General and his able staff, I think it is appropriate at this time to recall that the Secretary-General has laboured long and hard in carrying out his far-reaching responsibilities in this situation. His report continues to illustrate the close and faithful execution of the Council's mandate by the Secretary-General and by the Secretary-General's Special Representative, our former colleague, Mr. Bernardes, and by the men of the United Nations Force commanded by the very able Major-General I. A. E. Martola.

57. In pursuit of its efforts to restore normal conditions, we note with satisfaction that during the past six months UNFICYP has concluded an arrangement with the Government of Cyprus and the Turkish Cypriot leadership which has restored postal services in the Turkish sector of Nicosia and Lefka, and we congratulate and express appreciation to the Government of Cyprus and the Turkish Cypriots for his co-operation. The efforts of the Force have also led to an agreement covering the method for processing and registering land transactions. This is all to the good.

58. With regard to the efforts of the Force to contribute to the maintenance of law and order we are,

police et autres à la Force des Nations Unies à Chypre, et à ceux qui contribuent financièrement à l'entretien de la Force.

53. Enfin, je suis autorisé à vous faire savoir que mon pays, qui a contribué pour une somme supérieure à celle qui lui reviendrait normalement aux frais d'entretien de la Force, continuera à le faire maintenant que le Conseil, dans sa sagesse, a décidé de proroger de six mois la présence de la Force des Nations Unies chargée de faire régner la paix à Chypre. Pour être plus précis, j'ai reçu pour instruction d'informer le Conseil et le Secrétaire général que le Gouvernement grec est disposé à verser une contribution volontaire de 300 000 dollars pour chacun des deux trimestres pendant lesquels le Conseil a décidé de proroger la présence de la Force des Nations Unies à Chypre.

54. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Je prends la parole au nom des délégations du Mali, de l'Ouganda et de la mienne propre. Nous voulons seulement souligner l'importance que nos délégations attachent à l'appel contenu au paragraphe 2 de la résolution. Nous désirons vivement que les objectifs du Conseil de sécurité soient atteints à Chypre. Nous désirons très sincèrement qu'ils le soient très rapidement et, pour cette raison, nous voudrions que toutes les parties intéressées coopèrent dans un effort sincère pour rétablir une situation absolument normale dans l'île et mettre rapidement un terme à cette opération de maintien de la paix, pour la plus grande satisfaction de tous les intéressés.

55. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Pour commencer, je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport lucide et approfondi sur la Force des Nations Unies à Chypre. C'est sur la base de ce rapport qu'une fois de plus nous avons reconduit de six mois le mandat de la Force.

56. En remerciant le Secrétaire général et son personnel compétent, je crois utile de rappeler maintenant que le Secrétaire général n'a pas ménagé ses efforts pour s'acquitter de sa lourde tâche dans cette situation. Son rapport est un exemple de plus de la fidélité avec laquelle le mandat du Conseil est exécuté par le Secrétaire général, par son représentant spécial, notre ancien collègue, M. Bernardes, et par les hommes de la Force des Nations Unies commandés par l'éminent général Martola.

57. Dans les efforts déployés pour rétablir des conditions normales, nous constatons avec satisfaction que, au cours des six derniers mois, la Force a conclu avec le Gouvernement de Chypre et des dirigeants de la communauté chypriote turque un accord grâce auquel les services postaux ont été rétablis dans le secteur turc de Nicosie et Lefka; nous félicitons le Gouvernement de Chypre ainsi que les Chypriotes turcs et nous les remercions de leur coopération. Les efforts de la Force ont également abouti à un accord sur les formalités relatives aux transactions foncières et leur enregistrement. Tout ceci est excellent.

58. En ce qui concerne les efforts déployés par la Force des Nations Unies pour maintenir l'ordre public,

however, disturbed at the increase in the number of incidents, including what the Secretary-General calls "frequent breaches of the cease-fire, many of which are deliberate bomb explosions and other terrorist acts, and the establishment of new ... fortified positions" [S/7611, para. 187], in a manner contrary to the accepted understanding that the extension of existing positions is detrimental to the interests of peace on the island. My delegation believes that those responsible for the conditions described in the Secretary-General's report, which have caused deep concern to the Force Commander, should take all necessary measures to assure that the situation changes rapidly for the better.

59. We are also concerned about the Secretary-General's supplementary report [S/7611/Add.1] which was issued on 13 December. The United Nations Force, manned by excellent contingents from Australia, Austria, Canada, Denmark, Finland, Ireland, New Zealand, Sweden and the United Kingdom has done a remarkably fine job of maintaining peace on the island, in the best tradition of the United Nations. We believe peace and order can only be achieved by an even greater degree of co-operation with UNFICYP. The importation of additional arms, in violation of the spirit and intent of Security Council resolution 186 (1964) of 4 March 1964, will not achieve greater peace and security. On the contrary, their very presence cannot be other than a source of insecurity and strife.

60. We welcome the agreement of the Government of Cyprus to allow UNFICYP to inspect those arms. We would hope, further, that these arms can be neutralized and this would occur if the Cypriot Government agreed to place the arms which have already arrived, under the continuing custody of the United Nations Force.

61. This Council has met today for the third time this year on the question of Cyprus. As others have noted, it has, for the tenth time since March 1964, extended the mandate of UNFICYP. Given the conditions on the island, my Government believes that these actions have been necessary, and that the stated objectives of the Council's resolution merit our moral and material support. But we must remind ourselves again of what the Secretary-General has pointed out to us, and what has been referred to by others—that the financial base for UNFICYP is a narrow and uncertain one. His remarks highlight the fact that this Organization cannot expect a peace-keeping operation such as UNFICYP to succeed, however dedicated and energetic its personnel, unless we collectively provide the required support. This is our obligation, not the Secretary-General's. The Council owes its appreciation to those countries—unfortunately, too limited in number—which have continued to support UNFICYP financially since its creation nearly three years ago. These countries have shown a high degree of responsibility in carrying out this vital United Nations peace-keeping function.

nous constatons cependant avec inquiétude un accroissement du nombre des incidents et notamment de ce que le Secrétaire général qualifie "de fréquentes violations du cessez-le-feu, dont de nombreuses ont été délibérées, par des explosions de bombes et par d'autres actes de terrorisme ainsi que par l'établissement de positions fortifiées nouvelles" [S/7611, par. 187]. Tout ceci est contraire à l'accord d'après lequel l'augmentation des positions fortifiées porte préjudice à la paix dans l'île. Ma délégation estime que les responsables de l'état de choses décrit dans le rapport du Secrétaire général et qui préoccupe gravement le commandant de la Force devraient prendre toutes les mesures voulues pour assurer rapidement l'amélioration de la situation.

59. Nous sommes également préoccupés par le rapport supplémentaire du Secrétaire général qui a été publié le 13 décembre [S/7611/Add.1]. La Force des Nations Unies, composée d'excellents contingents fournis par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède, a accompli une œuvre remarquable pour ce qui est du maintien de la paix dans l'île, conformément aux meilleures traditions des Nations Unies. Nous pensons que la paix et l'ordre public ne peuvent être rétablis que par un resserrement de la coopération avec la Force. L'importation de nouvelles armes, au mépris de l'esprit et de l'intention de la résolution 186 (1964) du Conseil, en date du 4 mars, n'aura pas pour effet de renforcer la paix et la sécurité. Bien au contraire, leur présence même ne peut être qu'une source d'insécurité et de trouble.

60. Nous nous félicitons que le Gouvernement de Chypre ait autorisé la Force à contrôler ces armes. Nous espérons en outre qu'elles pourront être neutralisées, et la chose sera possible si le Gouvernement chypriote accepte de placer les armes qui sont déjà arrivées sous la garde constante de la Force.

61. C'est la troisième fois que le Conseil se réunit cette année pour étudier la question de Chypre. Ainsi que d'autres l'ont signalé, c'est la dixième fois depuis mars 1964 que le Conseil a prorogé le mandat de la Force. Etant donné les conditions qui règnent dans l'île, mon gouvernement estime que ces décisions étaient nécessaires et que les objectifs énoncés dans la résolution du Conseil méritent notre appui matériel et moral. Mais une fois de plus, nous ne devons pas oublier ce que le Secrétaire général nous a fait remarquer, et que d'autres orateurs ont mentionné, à savoir que les soutiens financiers de la Force sont à peine suffisants et des plus incertains. Les remarques du Secrétaire général rappellent que l'Organisation ne peut s'attendre qu'une opération de maintien de la paix, comme celle qui est entreprise par la Force, réussisse, quels que soient les efforts du personnel, si nous ne lui accordons pas collectivement le soutien nécessaire. C'est notre obligation à nous, et ce n'est pas celle du Secrétaire général. Le Conseil doit être reconnaissant aux pays, malheureusement trop peu nombreux, qui ont contribué à soutenir financièrement la Force depuis sa création il y a près de trois ans. Ces pays ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités dans l'accomplis-

62. My Government hopes that they will find it possible to continue their voluntary contributions to sustain UNFICYP, despite the long and at times discouraging deadlock over the Cyprus issue. We also hope that members who have not yet contributed will be able to do so on this occasion.

63. My Government, having voted for the resolution, feels that it must match its vote by a concrete demonstration of its support for the resolution, and, therefore, I wish to announce that the United States pledges \$4 million towards the \$9,675,000 cash budget for UNFICYP for the period 27 December 1966 to 26 June 1967. Our ultimate contribution against this pledge will, as in the past, depend on contributions of other Governments, and confirmation of UNFICYP's cost estimates.

64. Our willingness to continue supporting UNFICYP is based on the need for the parties concerned to explore every conceivable avenue which may lead towards accommodation, and we have heard with interest what the representative of Greece has said, and we express appreciation too for what we have heard about the efforts of the Turkish Government in this connexion; likewise, we invite and welcome the good spirit of the Cypriot Government to the same end.

65. The responsibility of showing progress towards an agreed solution increases with the passage of time. For this reason, I believe, as others have pointed out, that the final paragraph of the resolution is most apposite to the situation and accurately expresses our expectation as to the future course of events.

66. I have adverted to the talks between the Governments of Turkey and Greece, and the Secretary-General has noted them. We share his hope that these talks will be one of the means by which a peaceful solution can be found. The fact that these talks have continued in secrecy for six months shows how seriously the two Governments take their responsibilities in attempting to settle this most difficult problem. This problem has seriously affected their relations for more than a decade; its settlement, we know, is not easy. Such a settlement needs time, and above all it needs peace on the island. This can best be achieved if UNFICYP receives, as I have said earlier, the fullest co-operation of all parties concerned and, in particular, of the Government of Cyprus which has such a vital stake in this matter.

67. The PRESIDENT (translated from Spanish): The next speaker on my list is the representative of Cyprus, on whom I now call.

68. Mr. ROSSIDES (Cyprus): We have before us the report of the Secretary-General for the six months just ended, which is a clear and comprehensive document presenting the current situation on the island. In this connexion, I wish to express my Government's full appreciation of the constructive work UNFICYP

sement de cette tâche fondamentale de notre organisation qui est de maintenir la paix.

62. Mon gouvernement espère qu'il lui sera possible de continuer à verser une contribution bénévole à la Force en dépit de l'impasse longue et décourageante dans laquelle se trouve la question de Chypre. Nous espérons aussi que les membres qui n'ont pas encore versé de contributions seront à même de le faire dorénavant.

63. Mon gouvernement ayant voté pour la résolution, estime qu'il doit appuyer d'une manière concrète son vote positif et, en conséquence, j'annonce que les Etats-Unis s'engagent à verser 4 millions de dollars à titre de contribution au budget de 9 675 000 dollars prévu pour la période du 27 décembre 1966 au 26 juin 1967, sous réserve, comme dans le passé, des contributions d'autres gouvernements et de la confirmation des prévisions de dépenses relatives à la Force.

64. Nous sommes disposés à continuer d'appuyer la Force, car nous considérons nécessaire que les parties intéressées étudient toutes les possibilités d'accord. C'est avec un vif intérêt que nous avons entendu la déclaration du représentant de la Grèce, et nous sommes aussi heureux de ce que nous avons entendu au sujet des efforts du Gouvernement turc à cet égard; de même, nous sollicitons le Gouvernement chypriote de faire des efforts dans le même sens et nous lui en sommes reconnaissants.

65. L'urgence de trouver une solution négociée ne fait que croître avec le temps, aussi je pense, comme d'autres l'ont dit, que le dernier paragraphe du dispositif de la résolution est particulièrement bien venu dans les circonstances actuelles et qu'il exprime de façon exacte notre sentiment sur l'évolution ultérieure des événements.

66. De même que le Secrétaire général, j'ai pris note des pourparlers qui ont eu lieu entre les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie. Comme lui, nous espérons que ces pourparlers aboutiront à une solution pacifique. Le fait que ces pourparlers se poursuivent dans le secret depuis six mois montre le sérieux avec lequel les deux gouvernements prennent leurs responsabilités en essayant de régler ce problème particulièrement difficile. Ce problème nuit aux relations entre ces deux Etats depuis plus de 10 ans. Nous savons que le règlement de cette question n'est pas facile. Nous n'ignorons pas qu'il demandera du temps, mais par-dessus tout il exige la paix dans l'île. La meilleure façon d'obtenir ce résultat est que la Force, comme je l'ai déjà dit, bénéficie du concours le plus absolu de toutes les parties intéressées, et notamment du Gouvernement de Chypre, dont l'enjeu en la matière est si important.

67. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

68. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général sur les six mois qui viennent de s'écouler. C'est un rapport clair, complet, qui brosse un tableau de la situation actuelle dans l'île. A ce propos, j'aimerais, de la part de mon gouvernement, remercier la

has been carrying out towards achieving peaceful conditions and a return to normal life on the island, as provided for by Security Council resolution 186 (1964).

69. I avail myself of this opportunity to pay a tribute to the Secretary-General for dealing with this problem with the directness, wisdom, objectivity and tact which characterize him in all his dealings. I wish also to add our appreciation for the able and careful handling of the day-to-day affairs of this problem by his staff, both here and in Cyprus, and particularly to refer to the devoted services of Major-General Martola, the Commander of the United Nations Force, and Mr. Bernardes, the Special Representative of the Secretary-General, whose consistent and patient efforts towards a return to normality are worthy of special mention.

70. In looking over the report, we also have to look at the previous reports during the current year in order to get a true picture of the situation. Indeed, normalization in the relations between the Greek and Turkish Cypriots is no doubt the most important aspect of the problem, for progress in that direction means effective progress towards the solution of the problem. This, naturally, should be a vital factor in achieving a solution. An encouraging sign in the last report, with regard to normalization, is the agreement on the restoration of postal services in the Turkish sector in appropriate functioning under the Director of the Department of Posts, thus supplying the needs of the Turkish Cypriots within the spirit of co-operation and unification. It is, therefore, a constructive step towards normalization in the proper sense.

71. Another satisfactory agreement achieved through UNFICYP and the good services of the Special Representative of the Secretary-General is the agreement with regard to land records. Their restoration to the Government Department of Lands and Surveys now facilitates transactions in immovable property, both in respect of the Greek and the Turkish Cypriots. We hope that efforts in this direction, towards common public services, will meet with equal success in the near future.

72. Freedom of movement and contact between the Greeks and Turks in Cyprus is, however, the most important objective to be pursued towards a return to normal conditions of life, so necessary for a spirit of goodwill and conciliation to prevail, which would realistically pave the way to a sound solution of the problem. The report refers to such freedom of movement as "a prime consideration in evaluating the progress of normalization" and it also states that "it remains one of the basic issues". [S/7611, para. 108.]

73. In this respect, one important element is the approach of the people of Cyprus, as a whole—both the Greeks and the Turks—towards the idea of normalization and reconciliation. I should like to draw the attention of the Security Council to the ardent desire of the bulk of the people of the island, Greek and Turkish Cypriots alike, for a return to peace and normality in their relations, as has been repeatedly mentioned in the reports of the Secretary-General, and particularly in the report of 10 March 1966:

Force des Nations Unies à Chypre pour le travail constructif qu'elle a effectué en vue de créer des conditions pacifiques et de provoquer le retour à la vie normale dans l'île, sur la base de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

69. Je voudrais à ce propos rendre hommage au Secrétaire général pour la manière directe, sage, objective et pleine de tact dont il a traité le problème et qui caractérise tout ce qu'il fait. Nous sommes reconnaissants également à son personnel pour la compétence avec laquelle il a traité ce problème jour après jour, aussi bien ici qu'à Chypre; je voudrais remercier en particulier le Commandant de la Force des Nations Unies, le général Martola, ainsi que M. Bernardes, représentant spécial du Secrétaire général, dont les efforts incessants et patients en vue d'assurer un retour à la normale méritent d'être signalés.

70. En lisant ce rapport, il nous faut également nous reporter aux précédents pour avoir une idée juste de l'ensemble de la situation. En fait, l'aspect le plus important du problème consiste incontestablement dans la normalisation des relations entre la population chypriote grecque et la population chypriote turque. C'est naturellement là un facteur capital de toute solution du problème. Un signe encourageant de la normalisation de la situation est la remise en fonctionnement des services postaux dans le secteur turc sous le contrôle du Directeur des postes, mesure qui donne satisfaction aux Chypriotes turcs dans un esprit de coopération et d'unité. C'est donc une mesure constructive vers la normalisation au sens propre du terme.

71. Un autre accord satisfaisant qui a été réalisé grâce à la Force et aux bons offices du représentant spécial du Secrétaire général est l'accord qui concerne les registres du cadastre. Leur restitution au Directeur du cadastre du Gouvernement facilite maintenant les transactions sur les biens immobiliers, tant pour les Chypriotes grecs que pour les Chypriotes turcs. Nous espérons que les efforts réalisés dans ce sens, pour d'autres services publics, seront aussi fructueux dans un proche avenir.

72. La liberté de mouvement et la liberté des contacts entre les Grecs et les Turcs de Chypre restent cependant la condition essentielle au retour à la normale qui est nécessaire si l'on veut que l'esprit de conciliation l'emporte et que la voie d'une solution équitable soit ouverte. Le rapport déclare que la liberté de mouvement "est une considération primordiale quand on évalue les progrès accomplis vers la normalisation", et il ajoute qu'"il continue de s'agir là d'une des questions fondamentales" [S/7611, par. 108].

73. A cet égard, un élément important est aussi la manière dont la population tout entière de Chypre, grecque ou turque, conçoit la normalisation et la réconciliation. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que la grande majorité des habitants de l'île, aussi bien Grecs que Turcs, désirent ardemment un retour à la paix et à la normalisation de leurs relations, comme n'a cessé de le répéter le Secrétaire général dans ses rapports, notamment dans le rapport du 10 mars 1966:

"There have been recently a number of indications that both the Greek and Turkish Cypriot populations of Cyprus are increasingly impatient for a return to normal conditions and for a solution of the Cyprus problem, and it is to be hoped that this factor may have a positive influence upon the efforts now being made to find a solution." [S/7191, para. 148.]

74. In the subsequent report of 10 June 1966, the Secretary-General speaks of the "yearning and impatience of the ordinary people of Cyprus for a full return to normal conditions" [S/7350, para. 178]. The Secretary-General then makes an appeal to the leaders in Cyprus to make an earnest effort in this respect.

75. Therefore, as far as Cyprus itself is concerned, independently of what happens outside, it is most important that the people of Cyprus, the Greeks and the Turks, are encouraged—not only allowed, but encouraged—to conciliate and co-operate in order that they may create the climate which is required for a solution to the problem. For, indeed, the problem itself can only be solved by that spirit of conciliation which will prevail in Cyprus. It is therefore to be hoped that something will be done, and that every effort will be exerted, from both sides in this direction.

76. As far as my Government is concerned, I can say that from the reports of the Secretary-General, it can be seen that it is doing all in its power to assist in this direction through rebuilding or repairing the houses of the refugees so that they may resettle, by providing work and employment for them, and also economic assistance.

77. This return of the refugees, which they themselves desire ardently, is from many points of view a necessary and positive factor. First, it will help greatly towards normalization; secondly, they themselves will be relieved of the inevitable hardships of living under conditions of forced refugees in the enclaves. They will also resume their occupations and earn an honest living, instead of depending on alms in a forced refugee status. Thirdly, they will not suffer psychologically from the stultifying mentality of being a refugee.

78. I can assure the Council that we are doing all in our power to help towards the return and resettlement of the refugees to their previous villages and houses in an endeavour at reconciliation and progress towards pacification. Under these circumstances, we feel that, parallel to all the efforts that are being made to solve the problem of Cyprus, it is important to assist UNFICYP in its work towards normalization and reconciliation in the island. I say this in no other spirit than to point out that what is being done in respect of normalization is vitally important. I will not enter into any details on the subject because, as we all know, we do not want to touch upon anything that is controversial. I want to produce here everything constructive and helpful, and nothing controversial.

"Un certain nombre d'indices récents montrent que tant les Chypriotes grecs que les Chypriotes turcs souhaitent de plus en plus impatiemment un retour à une situation normale et une solution du problème de Chypre, et il faut espérer que ce facteur aura une influence positive sur les efforts que l'on fait actuellement en vue de trouver une solution." [S/7191, par. 148.]

74. Dans le rapport suivant du 10 juin 1966, le Secrétaire général déclare que "l'ensemble des habitants de Chypre... souhaitent impatiemment le rétablissement intégral d'une situation normale" [S/7350, par. 178]. Le Secrétaire général a lancé alors un appel aux dirigeants de Chypre pour faire un effort dans ce sens.

75. En conséquence, en ce qui concerne Chypre elle-même, indépendamment de ce qui se passe à l'extérieur, il est de plus urgents que le peuple de Chypre, grec ou turc, soit encouragé — non seulement autorisé, mais bien encouragé — à se réconcilier et à coopérer pour instaurer un climat propice à la solution du problème. En effet, le problème ne pourra être résolu que si l'esprit de conciliation l'emporte à Chypre. Il faut donc espérer que quelque chose sera fait et que les deux parties n'épargneront aucun effort en ce sens.

76. En ce qui concerne mon gouvernement, je peux dire que les rapports du Secrétaire général montrent clairement qu'il fait et fera tout ce qu'il peut pour reconstruire et réparer les maisons des réfugiés, afin de leur permettre de s'y réinstaller et pour leur fournir du travail et une assistance économique.

77. Ce retour que les réfugiés désirent personnellement si ardemment, est, à de nombreux égards, un facteur nécessaire et positif. Tout d'abord, il contribuera largement à la normalisation des rapports et, deuxièmement, les intéressés se verront épargner les difficultés inévitables de la vie de réfugiés dans les enclaves. Ils reprendront leurs occupations et gagner honnêtement leur vie au lieu de vivre d'aumônes dans les conditions de réfugiés qui leur sont imposées. Troisièmement, du point de vue psychologique, ils ne souffriront pas du sentiment paralysant d'être un réfugié.

78. Je puis assurer au Conseil que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter le retour et la réinstallation des réfugiés dans leur village et leur maison en vue d'une réconciliation et d'un progrès de la pacification. Dans ces conditions, nous estimons que, parallèlement à tous les efforts qui sont faits pour résoudre le problème de Chypre, il est important d'aider la Force des Nations Unies à Chypre à assurer une normalisation et une réconciliation dans l'île. Je dis cela uniquement pour souligner que ce qui est fait en vue d'une normalisation est essentiel. Je ne veux pas entrer dans les détails pour l'instant, car, ainsi que nous le savons tous, nous ne voulons aborder aucun sujet qui donne lieu à controverse. Je ne parlerai ici que de ce qui est constructif et utile, mais je ne mentionnerai rien qui puisse donner lieu à des controverses.

79. There is, however, one item which has been brought up at the last moment: the question of arms. It requires a reply. I have read the part of the report of the Secretary-General with regard to the arms [S/7611/Add.1], and I wish to point out that in the report itself it is stated that these arms, rifles and machine-guns are to be used to equip the 300 new members of the Cyprus police and also to replace the old arms at present being used by the police which have to be replaced. These old arms, I am informed from Cyprus, are fifty years old, and the necessary equipment for them cannot be obtained. Their replacement was therefore necessary. In these circumstances, it was not only the right but also the duty of the Cyprus Government to have its police functioning properly. It is the responsibility of the Government of Cyprus to maintain law and order in the island. That responsibility is recognized and reaffirmed by Security Council resolution 186 (1964), operative paragraph 2 of which reads:

"Asks the Government of Cyprus, which has the responsibility for the maintenance and restoration of law and order, to take all additional measures necessary to stop violence and bloodshed in Cyprus".

It would be inconceivable for a Government or an independent State to be deprived of the right to have a policy force at its disposal. Nor could it be said that UNFICYP is functioning as a Cyprus police force. It was never conceived that Cyprus would be policed by UNFICYP, neither is it their duty to do so, nor is it provided for by that resolution, nor would it be consistent with the sovereignty and independence of Cyprus, which is recognized in the Security Council resolution itself. Furthermore, Cyprus always has to be ready to defend itself against any eventuality. General Assembly resolution 2077 (XX) adopted last year makes it abundantly clear that Cyprus, as a Member of the United Nations, is entitled to "full sovereignty and complete independence without any foreign intervention or interference" and calls upon all States not to interfere in the affairs of Cyprus, but to respect its independence and sovereignty.

80. I therefore consider that any interference in the right of Cyprus to have its own police is of itself an interference and intervention in the internal affairs of Cyprus, and I therefore reject it as such.

81. The Government of Cyprus has stated its willingness—as appears in the report of the Secretary-General—to show the representatives of UNFICYP the arms, and even allow them to inspect them and be given full details. That is done in a spirit of co-operation with UNFICYP, and not in a spirit of derogating from its rights as a sovereign State.

82. I must therefore again emphasize that Cyprus has the right to have its police, particularly in these circumstances and this right is not to be disputed by any one.

79. Cependant, une question a été soulevée au dernier moment: celle des armes. Elle appelle une réponse. J'ai lu la partie du rapport du Secrétaire général qui traite des armes [S/7611/Add.1] et je tiens à souligner que dans le rapport lui-même, il est indiqué que ces armes — fusils et mitrailleuses — sont destinées à équiper les 300 nouveaux membres de la police chypriote et aussi à remplacer les vieilles armes actuellement utilisées par la police. Ces vieilles armes, m'informe-t-on de Chypre, datent de 50 ans et l'on ne peut se procurer des pièces pour les réparer. Leur remplacement était donc nécessaire. Dans ces conditions, c'était non seulement le droit mais aussi le devoir du Gouvernement de Chypre d'armer convenablement ses forces de police. Il lui appartient en effet de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi dans l'île. Ce principe est reconnu et réaffirmé par la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité qui stipule au paragraphe 2 de son dispositif:

"Demande au Gouvernement chypriote, qui est responsable du maintien et du rétablissement de l'ordre public, de prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires pour arrêter les actes de violence et les effusions de sang à Chypre".

Il serait inconcevable qu'un gouvernement ou un Etat indépendant soit privé du droit de disposer d'une force de police. On ne peut pas dire non plus que la Force des Nations Unies fonctionne comme une force de police chypriote. Il n'a jamais été envisagé que la Force des Nations Unies soit la police de Chypre; elle n'est d'ailleurs pas conçue à cet effet, et la résolution ne le prévoit pas; cela serait incompatible avec la souveraineté et l'indépendance de Chypre que la résolution du Conseil de sécurité reconnaît. En outre, Chypre doit être toujours prête à se défendre contre toute éventualité. La résolution 2077 (XX), adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière, stipule clairement que Chypre en tant que membre à droits égaux de l'Organisation des Nations Unies, a le droit de jouir de la pleine souveraineté et d'une indépendance complète sans intervention ni ingérence étrangère et elle fait appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de toute intervention et respectent son indépendance et sa souveraineté.

80. Je considère donc que toute tentative d'enlever à Chypre le droit d'avoir sa propre police est elle-même une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et je la repousse en tant que telle.

81. Le Gouvernement de Chypre a dit, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, qu'il était disposé à montrer ses armes aux représentants de la Force des Nations Unies et même à les autoriser à les inspecter et à demander tous les détails nécessaires. Cela est fait dans un esprit de coopération avec la Force des Nations Unies et non pas en vue de renoncer à ses droits d'Etat souverain.

82. Voilà pourquoi, une fois de plus, je souligne que Chypre a le droit d'avoir sa propre police, particulièrement dans la situation où elle se trouve actuellement, et ce droit ne doit pas être contesté par qui que ce soit.

83. The PRESIDENT (translated from Spanish): The next speaker on my list is the representative of Turkey, on whom I now call.

84. Mr. ERALP (Turkey): I should like in the first place to take the opportunity of expressing to the Secretary-General and his close collaborators, to his Special Representative on the island and to the Commander of UNFICYP, Major-General Martola—to whom, incidentally, we wish a speedy recovery from his present illness—our sincere thanks for their untiring efforts to create a milieu in which a peaceful solution and agreed settlement may be worked out for the problem of Cyprus.

85. I also wish to extend the sincere thanks of my Government to the countries who have so long contributed, and continue to contribute, financially and with manpower, to the maintenance of the peace-keeping force.

86. Secondly, I wish to make a very brief remark in connexion with the statement just made by the representative of Greece. I fully associate myself with what he has said on the question of the talks going on between Greece and Turkey. He has given a very thorough analysis of them. I agree with what he has said about the procedure being followed as well as about the goals that we have in mind. Secrecy, in cases like this, is essential. We have found through long experience that not "open covenants openly arrived at" but "open covenants secretly arrived at" are easier to attain. I would also like to express once again, in similar terms to those he used concerning his Government, that my Government has entered these talks imbued with the full spirit of co-operation and goodwill, and our goal is that which I have outlined before: in other words, to find a solution based on justice and equity which takes into account the legitimate rights of all the parties concerned.

87. I would have liked also to avoid any controversial matters, as the representative of Cyprus said at the beginning of his remarks, but I find that we do not often agree on what is and what is not controversial.

88. Briefly, I should like to refer to a few points. He mentioned, for instance, the possibility of a spirit of conciliation between the peoples on the island. I agree with him entirely that that is desirable and would, in turn, create conditions in which peace could be obtained more easily. But, as is evident from the many pieces of correspondence received from the leaders of the Turkish community, they, too, desire conciliation, but in full regard for their legitimate rights, as was so aptly referred to by the Soviet Union representative in his intervention.

89. Normalization is also desired by us; but normalization must be understood to mean normalization under law. Normalization cannot mean the perpetuation of the unlawful.

90. Reference was made to the situation which recently developed in Cyprus as a result of the influx

83. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Turquie.

84. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour exprimer au Secrétaire général ainsi qu'à ses proches collaborateurs, au représentant spécial dans l'île et au Commandant de la Force, le général Martola — à qui nous adressons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement —, nos remerciements sincères pour les efforts qu'ils déploient en vue d'apporter rapidement une solution pacifique au problème de Chypre.

85. Je tiens également à exprimer les sincères remerciements de mon gouvernement aux pays qui depuis longtemps contribuent et continuent à contribuer, financièrement et par l'envoi de contingents, au maintien de la Force de paix.

86. En second lieu, je voudrais faire une très brève remarque à propos de la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la Grèce. Je m'associe pleinement à ce qu'il a dit au sujet des pourparlers qui se déroulent entre la Grèce et la Turquie. Il les a analysés de façon très complète. Je souscris pleinement à ce qu'il a dit au sujet de la procédure suivie et sur les objectifs que nous nous fixons. Le secret en pareil cas est indispensable. Une longue expérience nous enseigne que les traités ne sont pas faciles à conclure lorsqu'ils sont négociés ouvertement, tandis que les traités conclus après des négociations secrètes sont plus faciles à réaliser. Je tiens à répéter dans les termes mêmes qu'il a utilisés à propos de son gouvernement que le Gouvernement turc a engagé ces pourparlers dans un esprit de coopération et de bonne volonté et que notre objectif est celui que j'ai déjà exposé: trouver une solution fondée sur la justice ainsi que l'équité et qui tienne compte des droits légitimes de toutes les parties intéressées.

87. J'aurais voulu aussi éviter toute question prêtant à controverse, comme l'a dit le représentant de Chypre au début de ses remarques, mais je constate que nous sommes rarement d'accord sur ce qui est censé prêter à controverse et ce qui ne l'est pas.

88. J'aimerais mentionner rapidement quelques points. Il a parlé, par exemple, de la possibilité de créer un esprit de conciliation entre les habitants de l'île. Je partage entièrement son avis. Cet esprit de conciliation est souhaitable, car il contribuerait à créer une atmosphère plus favorable à la paix. Mais, ainsi qu'il ressort des nombreuses lettres adressées par les dirigeants de la communauté turque, on constate qu'eux aussi souhaitent la conciliation, mais à condition qu'il soit pleinement tenu compte de leurs droits légitimes, ainsi que l'a si justement souligné le représentant de l'Union soviétique dans son intervention.

89. Nous souhaitons, nous aussi, que la situation redevienne normale, mais nous voulons le retour à une situation normale dans la légalité. Par situation normale, on ne peut pas entendre le maintien de l'illégalité.

90. Il a été fait mention de la situation créée récemment à Chypre par l'arrivée d'armes destinées à

of arms for the use of the so-called Greek Cypriot police. I have considered that the opprobrium contained in the concern expressed by the Secretary-General in the addendum to his present report would have been sufficient to alert the Council to the dangers involved in this latest disregard of the resolutions of the Security Council. But since the matter has been raised, I feel that I must register before the Council the grave concern which my Government shares with the Secretary-General.

91. It has been claimed that this large supply of arms is intended for the normal duties of the Greek Cypriot police. The Council may, perhaps, be aware of instances anywhere in the world where police are equipped with rifles, Sten guns, armoured cars and, if the Press reports are to be accepted, bazookas and tanks. I am not aware of any such instance. That these arms are intended for the purpose of renewed pressure against the Turks of Cyprus there can be no doubt. Nor can there be the slightest doubt that such a purchase of weapons of mass destruction is a flagrant violation of the letter and spirit of resolution 186 (1964) as well as other appeals by the Security Council. I need do no more than quote from a passage of a previous report of the Secretary-General to which reference is made in the addendum to his present report. In his report of 10 September 1964, the Secretary-General states:

"My view, as expressed in my report of 15 June, continues to be that while there is no doubt that a sovereign Government normally is entitled to import and/or manufacture arms, the question as regards Cyprus is whether at the present time and in the present circumstances the importation and manufacture of arms by the Government of Cyprus is consistent with the letter and spirit of the Security Council resolution of 4 March." [S/5950, para. 38.]

92. It is interesting to note that in the very next paragraph of the same report, the Secretary-General refers to assurances given by Archbishop Makarios to his Special Representative that "the heavy weapons imported would be used only for the defence of the country against foreign invasions and not in the internal conflicts". Subsequent reports of the Secretary-General are full of incidents in which the very heavy weapons were used to strike terror into the hearts of the Turkish citizens of Cyprus.

93. In defence of such provocative violations of Security Council resolutions, the plea of act of Government has been raised; it had been raised in the past and it was raised here again. It has been said that any Government has the prerogative to import arms. I have explained in the past and I should like to mention once again that such a plea, under the present circumstances, cannot be held valid.

94. The Government of Cyprus has exercised the prerogative of a sovereign Government by consenting freely to the dispatch of a United Nations peace-keeping force to Cyprus. In so doing, it has voluntarily limited its sovereignty to the extent that it can no longer exercise so-called acts of Government which are incompatible with the mandate of that Force and which in fact endanger the Force itself.

ce qu'on appelle la police chypriote grecque. J'avais pensé que le regret exprimé par le Secrétaire général dans l'additif à son présent rapport aurait suffi à mettre le Conseil en garde contre les dangers que comporte cette nouvelle violation des résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, comme la question a été soulevée, je crois devoir exprimer devant le Conseil le grave souci que mon gouvernement partage avec le Secrétaire général.

91. On a prétendu que cette grande quantité d'armes devait servir à l'exercice des fonctions normales de la police chypriote. Le Conseil a peut-être entendu dire que quelque part dans le monde, les forces de police sont équipées de fusils, de mitraillettes, de voitures blindées, et, si l'on en croit les rapports de presse, de bazookas et de chars. Pour ma part, je n'ai jamais entendu dire pareille chose. Il est hors de doute que ces armes doivent servir à exercer de nouvelles pressions sur les Turcs chypriotes, et il est indubitable que cet achat d'armes de destruction massive est une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la résolution 186 (1964), ainsi que des autres appels du Conseil de sécurité. Je me bornerai à citer un passage d'un rapport antérieur du Secrétaire général dont il est fait mention dans l'additif au présent rapport. Dans son rapport du 10 septembre 1964, le Secrétaire général déclare:

"Comme je l'ai dit dans mon rapport du 15 juin, je continue de penser que, bien qu'il semble incontestable qu'un gouvernement souverain soit normalement en droit d'importer ou de fabriquer des armes, il s'agit, dans le cas de Chypre, de savoir si à l'heure actuelle et dans les circonstances présentes il est conforme à la lettre ou à l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars que le Gouvernement chypriote importe des armes ou en fabrique." [S/5950, par. 38.]

92. Il est intéressant de noter que dans le paragraphe suivant du même rapport, le Secrétaire général se réfère aux assurances données par l'archevêque Makarios à son représentant spécial que "les armes lourdes qu'il importait seraient utilisées uniquement pour défendre le pays contre une invasion étrangère, et non dans le conflit interne". Les rapports ultérieurs du Secrétaire général abondent en exemples d'incidents qui prouvent que ces mêmes armes lourdes ont servi à terroriser les citoyens turcs de Chypre.

93. Pour justifier ces violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité, on a invoqué les prérogatives gouvernementales; cet argument a déjà été invoqué dans le passé et il a été soulevé ici de nouveau. Il a été dit que tout Etat souverain a le droit d'importer des armes. J'ai déjà dit et je répète aujourd'hui que, dans les circonstances actuelles, un tel argument n'est pas valable.

94. Le Gouvernement de Chypre a exercé le droit d'un gouvernement souverain en consentant librement à l'envoi sur son territoire d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Ce faisant, le Gouvernement chypriote a volontairement limité sa souveraineté, de sorte qu'il n'a plus le droit d'exercer ce que l'on appelle les "prérogatives gouvernementales" qui sont incompatibles avec le mandat

95. There is no doubt that the Greek Cypriot police, as it continues to augment its already considerable arsenals of heavy weapons, would be ever more arrogant towards UNFICYP, as witness the growing instances of interference in the freedom of movement of the Force which are outlined in the Secretary-General's report. The Greek Cypriot Administration should not be allowed at the same time to rely on UNFICYP to help contain the civil war in Cyprus and to plead sovereignty in order to check, and endanger the safety of, that Force.

96. The civil war in Cyprus has erupted under circumstances which I do not want to go into at this late hour so as not to raise more controversial questions.

97. The PRESIDENT (translated from Spanish): The representative of Cyprus has asked for the floor in exercise of the right of reply.

98. Mr. ROSSIDES (Cyprus): I wish to make a reply to what has been said by the representative of Turkey.

99. The representative of Turkey admits that they are against normalization in the island and, therefore, they are working against UNFICYP's efforts. He says they would understand normalization if that means—and this is what is intended—a return to the Zurich and London Agreements and a return to the Constitution, that is, the oddity of a constitution, which gives eight Turkish members in the House of Representatives the right to defeat the vote of forty-two other members. Those are the conditions on which they would allow the Turkish Cypriots to return to their normal occupations, to their houses and villages to live normally; otherwise, they would continue to keep them as forced refugees in enclaves so as to promote the hopeless and sinister idea of partition. That is what is really meant when they say they would accept "normalization" only if it is restoration of the previous constitutional conditions. The members of the Security Council can therefore see who is working for normalization and who is not.

100. The Special Representative of the Secretary-General does not aim at either side's promoting its political position by normalization or at achieving a solution to the problem through normalization—for that is what the representative of Turkey asked: that they should be allowed to return to the constitutional conditions which previously prevailed. The Force asks only for normal conditions of life, as repeatedly stated in the report. And normal conditions of life mean that the Turkish Cypriots who are kept in the enclaves should be allowed to return to their homes.

101. In this connexion, to prove that the refugees want to return, it is enough to mention—and I have here the numbers, names and other particulars—that fifty-three Turkish men, women and children have escaped from the enclaves during the current year—I repeat, fifty-three have escaped—at the risk of being

de cette force et mettent en fait cette dernière en danger.

95. Il est certain que la police chypriote grecque, en continuant d'accroître son arsenal d'armes lourdes déjà très important deviendra de plus en plus arrogante à l'égard de la Force des Nations Unies, comme le témoignent les cas de plus en plus nombreux d'ingérence dans la liberté de mouvement de la Force dont fait état le rapport du Secrétaire général. On ne devrait pas autoriser l'Administration chypriote grecque à s'appuyer sur la Force pour contenir la guerre civile à Chypre et en même temps invoquer la souveraineté pour mettre cette Force en danger.

96. La guerre civile à Chypre a éclaté dans des conditions sur lesquelles je ne reviendrai pas à cette heure tardive afin d'éviter de soulever des questions encore plus controversées.

97. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de Chypre qui désire exercer son droit de réponse.

98. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je voudrais répondre brièvement au représentant de la Turquie.

99. Ce dernier reconnaît que les Turcs sont hostiles à tout retour à la vie normale dans l'île et, en conséquence, il cherche à contrecarrer les efforts de la Force; il déclare que les Turcs sont pour le retour à la vie normale si cela signifie le retour aux accords de Zurich et de Londres ainsi que le retour à la Constitution qui, étrangement, donne le droit à huit membres turcs de la Chambre des représentants d'imposer son veto aux 42 autres membres. Donc, telles sont les conditions dans lesquelles les Turcs permettront à la population chypriote turque de retourner à ses occupations normales, dans ses maisons et villages et de vivre normalement; sinon, ils continueront à garder des réfugiés de force dans les enclaves afin d'entretenir la sinistre idée du partage. C'est sans doute ce qu'il faut entendre quand ils disent qu'ils n'accepteront le retour à la vie normale que si la Constitution précédente est rétablie. Les membres du Conseil de sécurité peuvent ainsi constater qui est en faveur du retour à la vie normale et qui est contre.

100. Le représentant spécial du Secrétaire général ne souhaite pas que la position politique de l'une ou l'autre des parties soit favorisée par la normalisation; il n'attend pas non plus de cette normalisation une solution du problème, car c'est cela que le représentant de la Turquie a demandé. Il veut que l'on revienne à la situation constitutionnelle qui prévalait auparavant. La Force des Nations Unies demande seulement le retour à des conditions normales de vie ainsi qu'il est répété constamment dans le rapport. Ce qui est normal, c'est que les Chypriotes turcs qui sont gardés dans les enclaves soient autorisés à rentrer chez eux.

101. A cet égard, pour vous prouver que les réfugiés désirent rentrer chez eux, il suffit de mentionner — et j'ai ici un dossier avec les nombres et les noms et autres renseignements — que 53 hommes, femmes et enfants turcs se sont échappés des enclaves, au cours de cette dernière année seulement — je dis

shot in their effort to escape and at the risk of suffering retaliation after they have escaped. Such are the intolerable conditions of military oppression in the enclaves—denying them all human rights—that they are forced to risk their lives escaping. This is where normalization is required; it has nothing to do with the constitutional conditions.

102. Thousands of Turkish Cypriots are forced to live in the enclaves under the arbitrary rule of military officers from Turkey. Recently, one of those officers was killed during a revolt in one of the enclaves. I can supply all the particulars, but I do not want to take the Council's time. However, if this is disputed, I can supply the details which are already well known; the details were published. These are the conditions in the enclaves.

103. Let the people live normally; let them go back to their homes and occupations instead of creating a financial problem by refusing them the opportunity to work as normal, decent citizens who want to earn their own livelihood instead of forcing them to be refugees, depending on the pittance that is sent from Ankara. These are not the ways in which to promote a political solution. They cannot achieve a political solution by violence against their own people.

104. As to the second point, the representative of Turkey spoke about arms. He quoted from the report of the Secretary-General in which the Secretary-General clearly said that it is an act of Government, it is the right of Cyprus to import arms. The Secretary-General did not say that it is contrary to the spirit and the letter of the Security Council resolution. He merely put a question mark. Opinions may differ. In my humble submission the Security Council resolution is clear and we cannot put to it any other explanation than the words that are spelled out in it. The words are very clear. The Government of Cyprus has the responsibility for the maintenance and restoration of law and order. Any Government that has this responsibility carries with it the right to have a police force at its disposal and the number and arms of that police force are a matter for the Government to decide. If there was any intent to curtail that right, it would have been spelled out in some way in the resolution. Even indirectly, there is no indication whatsoever, every indication is to the contrary.

105. I also want to point out that in Security Council resolution 186 (1964), the duties and responsibilities of the Government are distinct from the duties and responsibilities of the communities. In paragraph 2 the Government of Cyprus is asked to do one thing and in paragraph 3 the communities are called upon to do something else. Therefore, the Government and the communities are contradistinguished.

106. Also, this appears clearly from paragraph 7, where it is stated that the Security Council recommends "that the Secretary-General designate, in agreement with the Government of Cyprus, and the Governments of Greece, Turkey and the United Kingdom, a mediator,

bien que 53 se sont échappés — au risque d'être abattus lors de leur fuite et au risque de subir des représailles après s'être évadés. Telles sont les conditions intolérables d'oppression militaire dans les enclaves — qui privent ces personnes de tous leurs droits — au point qu'elles sont obligées de risquer leur vie pour s'enfuir. C'est là qu'une normalisation s'impose; cela n'a rien à voir avec les problèmes constitutionnels.

102. Des milliers de Chypriotes turcs sont obligés de vivre dans des enclaves sous la domination militaire arbitraire d'officiers turcs. Récemment, l'un de ces officiers a été tué au cours d'une révolte dans l'une des enclaves. Je peux fournir tous les renseignements nécessaires à ce sujet, mais je ne veux pas abuser du temps du Conseil. Cependant, je pourrais donner tous les détails si jamais on contestait les faits. Ces détails ont été publiés; telle est la situation dans les enclaves.

103. Qu'on laisse ces gens vivre normalement, qu'on les laisse retourner dans leur foyer et à leurs occupations, au lieu de créer un problème financier en leur refusant la possibilité de travailler comme tout citoyen normal qui désire gagner sa vie au lieu de vivre en réfugié grâce aux aumônes envoyées par Ankara. Ce n'est pas ainsi qu'on trouvera une solution politique. Ce n'est pas en utilisant la violence contre sa propre population qu'on aboutit à une solution politique.

104. Passons maintenant au second point. Le représentant de la Turquie a parlé des armes. Il a cité le rapport du Secrétaire général dans lequel celui-ci déclare clairement qu'il s'agit d'une décision que peut prendre le gouvernement et que Chypre a le droit d'importer des armes. Le Secrétaire général n'a pas déclaré que ceci était contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution du Conseil de sécurité. Il a simplement posé un point d'interrogation. Les opinions peuvent diverger. A mon humble avis, la résolution du Conseil de sécurité est claire, et nous ne pouvons pas l'expliquer autrement sinon rappeler les mots qui y figurent. Les termes employés sont très clairs. Le Gouvernement de Chypre a la responsabilité de maintenir et de rétablir l'ordre public. Tout gouvernement qui a cette responsabilité a le droit de disposer d'une forte police et c'est à lui de décider du nombre et du type des armes nécessaires à cette police. Si le Conseil avait voulu limiter ce droit, il l'aurait annoncé dans sa résolution. Il n'y a aucune indication de la sorte, même indirecte, bien au contraire.

105. Je voudrais bien préciser que, selon cette résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, les droits et responsabilités du gouvernement sont distincts de ceux des communautés. Le paragraphe 2 demande au gouvernement de Chypre de faire une chose et le paragraphe 3 demande aux communautés de faire une autre chose. En conséquence, il y a une distinction entre le Gouvernement et les communautés.

106. D'autre part, ceci ressort clairement du paragraphe 7 où il est indiqué que le Conseil de sécurité recommande "que le Secrétaire général désigne, en accord avec le Gouvernement chypriote et avec les gouvernements de la Grèce, du Royaume-Uni et de

who shall use his best endeavours with the representatives of the communities ...". Therefore the communities in Cyprus are distinct from the Government, and the Government of Cyprus is distinct from the communities. The Government of Cyprus has all the powers that are given to it, that are inherent in it as an independent State according to General Assembly resolution 2077 (XX) adopted only last year and according also to Security Council resolution 186 (1964). Therefore, I reject as entirely baseless any suggestion that the Government is curtailed in its right to govern the island because of the Security Council resolution.

107. Furthermore, the Government of Cyprus has shown its full co-operation with UNFICYP. It has been mentioned by the representative of Turkey that the Government of Cyprus has shown opposition to the Force and he referred to the report—I kindly ask the Security Council to bear with me—to see what the report says about the freedom of movement of the United Nations force. In paragraph 17, it says that UNFICYP personnel were denied "freedom of movement on twenty-six occasions, in ten of which they were threatened with weapons". It goes on to say:

"The most serious of these incidents occurred on 13 October, when a two-man Force patrol was intercepted and beaten by four Turkish Cypriot fighters while carrying out a routine patrol. The Force Commander made a strong protest to the Turkish Cypriot leadership ...

"A second serious incident occurred on 3 November 1966, when the members of a two-man Force patrol were manhandled and kicked by Turkish Cypriot fighters. The Force Commander again lodged a strong protest with the Turkish Cypriot leadership ...". [S/7611, paras. 19 and 20.]

108. The representative of Turkey does not mention any such case of using force against UNFICYP by the Government forces or by anyone who was fully armed and in a position to do so, whereas the Turkish Cypriots, who are supposed not to be as fully armed, show their violence by attacking UNFICYP. The only thing that was mentioned about the Government was that on one or two occasions they did not allow UNFICYP to go into certain areas where they considered it to be of military importance; it was merely civilized talk saying: "You cannot go in here". But afterwards they opened the road for them.

109. That is what is stated in the report. I would not have mentioned it if the representative of Turkey had not referred to this report about freedom of movement and I was obliged to read it in answer to him.

110. I understand that the President is in a hurry to proceed. I will certainly end presently, but it is not my fault if I have to answer questions that have been raised, out of no desire of mine. My statement was

la Turquie, un médiateur qui s'emploiera conjointement avec les représentants des communautés ...". En conséquence, les communautés de Chypre sont distinctes du gouvernement et le Gouvernement de Chypre est donc distinct des communautés. Le Gouvernement de Chypre a tous les pouvoirs dont il dispose normalement et dont dispose tout Etat indépendant, conformément à la résolution 2077 (XX) de l'Assemblée générale qui a été adoptée seulement à la fin de l'année dernière et conformément aussi à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. En conséquence, je repousse comme dénuée de tout fondement toute suggestion selon laquelle un gouvernement pourrait être limité dans son droit de gouverner l'île du fait de la résolution du Conseil de sécurité.

107. D'ailleurs, le Gouvernement chypriote a montré qu'il coopérait pleinement avec la Force des Nations Unies. Le représentant de la Turquie a dit que le Gouvernement de Chypre s'était opposé à la Force et il s'est référé au rapport. Que le Conseil de sécurité veuille bien m'excuser, mais je voudrais lui lire ce que dit le rapport au sujet de la liberté de mouvement de la Force des Nations Unies. Au paragraphe 17, il est dit que "le personnel de la Force s'est vu refuser la liberté de déplacement en 26 occasions, et dans 10 desquelles on a eu recours à la menace par les armes". Nous lisons plus loin:

"Le plus grave de ces incidents s'est produit le 13 octobre, lorsque deux hommes de la Force ont été interceptés et battus par quatre combattants chypriotes turcs alors qu'ils effectuaient une patrouille. Le Commandant de la Force a protesté énergiquement auprès des dirigeants chypriotes turcs ...

"Un second incident grave s'est produit le 3 novembre 1966, lorsque les deux hommes d'une patrouille de la Force ont été malmenés et frappés à coups de pied par des combattants chypriotes turcs. Le Commandant de la Force a de nouveau protesté vigoureusement auprès des dirigeants chypriotes turcs." [S/7611, par. 19 et 20.]

108. Le représentant de la Turquie ne mentionne aucun cas où les forces du gouvernement ou quiconque aurait été armé et en mesure de le faire auraient recouru à la violence contre la Force des Nations Unies, alors que les Chypriotes turcs, qui ne sont pas censés être armés, ont fait acte de violence en attaquant la Force. La seule chose mentionnée à propos du gouvernement c'est qu'en une ou deux occasions, il n'a pas autorisé la Force à pénétrer dans certaines régions jugées militairement importantes; il s'agissait seulement de discussions courtoises où l'on avait dit à la Force: "Vous ne pouvez pas pénétrer là". Mais ensuite, la route a été ouverte à la Force.

109. Voilà ce que dit le rapport à ce propos. Je n'en aurais pas fait état si le représentant de la Turquie n'avait pas soulevé cette question de la liberté des mouvements et j'ai été obligé de lui répondre.

110. Je crois comprendre, Monsieur le Président, que vous avez hâte d'en finir. J'aurai certainement bientôt terminé, mais ce n'est pas ma faute si je dois répondre à des questions qui ont été soulevées

very simple and very clearly constructive. That is my position and that is our attitude to this problem.

111. We want constructive progress in Cyprus towards conciliation. We do not want anything else but this and we have shown our willingness.

112. The PRESIDENT (translated from Spanish): I thank the representative of Cyprus and wish to point out to him, and also to the representative of Turkey, that the Council is greatly pressed for time since this meeting has had to be fitted in between meetings devoted to the extremely urgent problem of Southern Rhodesia. Owing to the approaching end of the Force's mandate on the island, the Council had to deal with this matter today. Moreover, the President, as representative of Uruguay, still has to take the floor. It is now 6.35 p.m. and we have not yet begun the debate on the question of Southern Rhodesia, which will be prolonged and which is an urgent, painful subject of the greatest concern.

113. Having said this, I now give the floor to the Turkish representative, drawing his attention to what I have just said.

114. Mr. ERALP (Turkey): I assure you that I will be brief, as usual, but there are one or two points which I have to specify.

115. I would have hoped that the Council be spared, at this late hour, the rehashing of the old arguments with regard to partition; the tune has really become unbearable. The Council has heard it ad nauseam. So I shall not go into a repetition of those arguments.

116. The representative of Cyprus mentioned the number of escapes from the enclaves. Of course, the Council is very well aware under what circumstances these enclaves were formed. The people have formed them so that they can defend themselves against further aggression from outside. We have had cases of Turkish villages attacked, surrounded by the forces of the Greek Cypriot police armed with heavy weapons and creating incidents.

117. He said that there were fifty-three escapees. Of course, the attitude of the Greek Cypriot administration is to turn the screw, so that there will be not fifty-three but 5,000 who will escape. But these people have made it clear on more than one occasion that they prefer the freedom of the grave to the security of the slave. They are there, gun in hand, defending their rights, and they will continue to do so. Fifty-three escapes out of 50,000 is not very many.

118. On the other hand, I should like to ask Mr. Rossides why 7,000 Turkish people in Cyprus, who are ready to return to their homes in Kaimakli and Paphos, are not allowed to do so. They are not allowed to because the Greeks have occupied their homes and they cannot go back, so in the face of that fact, this magnanimity does not ring true.

119. As for the relations between UNFICYP and the two communities, there are always incidents of violence here and there but they are incidents which are isolated and happen only from time to time. On the

indépendamment de ma volonté. Ma déclaration était claire et constructive. Telle est notre position et notre attitude à l'égard de ce problème.

111. Nous voulons à Chypre des progrès constructifs vers la conciliation. Nous ne voulons rien d'autre que cela et nous avons prouvé que telle était notre intention.

112. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de Chypre et je lui rappelle que le Conseil est pressé; je dirai la même chose au représentant de la Turquie, car cette séance a été convoquée au milieu de la discussion d'une question extrêmement importante, celle de la Rhodésie du Sud. Etant donné que le délai prévu pour le retrait de la Force des Nations Unies à Chypre arrivait à son terme, nous savions qu'une décision devait être prise aujourd'hui. Cependant, il reste encore à entendre le Président en sa qualité de représentant de l'Uruguay. Il est 18 h 35, et la discussion de la question de la Rhodésie du Sud est encore extrêmement longue et elle est d'une urgence absolue.

113. Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, avec les réserves que je dois formuler.

114. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je promets d'être bref, comme à l'habitude, mais il y a un ou deux points que je voudrais éclaircir.

115. J'aurais voulu espérer que l'on aurait épargné au Conseil en cette heure tardive la répétition de cette vieille rengaine en ce qui concerne le partage, rengaine qui est devenue vraiment insupportable. Nous l'avons entendue ad nauseam. Je n'y reviendrai donc pas.

116. Le représentant de Chypre a mentionné le nombre d'évasions des enclaves. Bien entendu, le Conseil sait parfaitement dans quelles conditions ont été créées ces enclaves. Les habitants ont formé ces enclaves afin de pouvoir se défendre contre toute agression de l'extérieur. Des villages turcs ont été attaqués et encerclés par des forces de la police chypriote grecque dotées d'armes lourdes, qui ont créé des incidents.

117. M. Rossides a déclaré qu'il y avait 53 évadés. Evidemment, le gouvernement chypriote voudrait serrer la vis à tel point qu'au lieu de 53 fugitifs il y en ait 5 000. Mais, en réalité, les Turcs ont dit clairement qu'ils préféreraient mourir libres plutôt que de vivre esclaves. Ils défendent leurs droits l'arme à la main et continueront à le faire. Cinquante-trois fugitifs sur 50 000, ce n'est pas beaucoup.

118. En revanche, je voudrais demander à M. Rossides pourquoi 7 000 Turcs de Chypre qui sont disposés à rentrer dans leur foyer à Kaimakli et Paphos ne peuvent pas le faire. Ils ne peuvent pas rentrer chez eux parce que les Grecs occupent leur maison; donc, dans ces conditions, cette déclaration magnanime sonne faux.

119. En ce qui concerne les relations entre la Force et les deux communautés, il est certain qu'il y a toujours des incidents violents çà et là, mais ce sont des incidents isolés, et qui se produisent occasion-

other hand, the systematic attitude of the Greek Cypriot community towards UNFICYP is something frightening. They are becoming more and more arrogant every day. For example, in spite of the agreement of 10 November 1964 [see S/6102, para. 127], it is stated in paragraph 21 of the present report of the Secretary-General that:

"... Force patrols were prevented from coming close to National Guard forward positions in the Kyrenia Range and were also prevented by the National Guard from using a track linking Lefka and Ambelikou. In addition, the National Guard screened off construction work south of Larnaca and did not allow the Force access to the site ..."

Mr. Rossides dismissed these as military preparations which had to be kept secret, even from UNFICYP. But military preparations against whom? It has been proved time and again that these fortifications are directed, not against any outside danger, but against the Turkish Cypriot positions on the island.

120. In other words, if things should get rough again the Greeks want to be in a fortified position, and misgivings about these fortifications have been fully reflected in the report of the Secretary-General.

121. Finally, I do not wish to go any further into the matter of the arms purchases; I wish only to register the satisfaction of my Government that further shipments have been stopped, and the hope of my Government that the supplies which have already been delivered will be placed in UNFICYP custody.

122. The PRESIDENT (translated from Spanish): I give the floor to the representative of Cyprus.

123. Mr. ROSSIDES (Cyprus): The representative of Turkey states that the military reinforcement is against the Turkish Cypriots. It is a well-known fact that the Government forces are overwhelmingly superior to the forces in the enclaves. The reason why they do not clear the enclaves is not that they do not have sufficient forces to do so; it is because they show restraint, because they want to co-operate with UNFICYP, and because they do not want to cause bloodshed and fighting. So the arms are neither needed nor intended for use against the Turkish Cypriots. It also appears in the report of the Secretary-General that the fortifications are intended for the coastal defence of Cyprus, which is continually threatened with aggression. This is also clear from the statement made by the Chief of the General Staff of Turkey when he said, after amphibious exercises and airborne operations on 3 August 1966, that they would be ready to occupy the whole of Cyprus in twenty-four hours. When Cyprus is threatened with outside aggression and invasion, it has to prepare its defences.

124. The PRESIDENT (translated from Spanish): Since there are no more speakers on my list, I shall now relinquish temporarily my office of President in order to speak as the representative of URUGUAY.

nellement. En revanche, l'attitude systématique de la communauté chypriote grecque à l'égard de la Force est quelque peu effrayante. Leur arrogance croît tous les jours. Par exemple, en dépit de l'accord du 10 novembre 1964 [voir S/6102, par. 127], nous lisons dans le paragraphe 21 du présent rapport du Secrétaire général:

"... on a empêché des patrouilles de la Force de s'approcher des positions avancées de la garde nationale dans la chaîne de Kyrenia et la garde nationale les a également empêchées d'utiliser une piste reliant Lefka à Ambelikou. En outre, la garde nationale a dissimulé des travaux de construction du sud de Larnaca et en a interdit l'accès à la Force."

M. Rossides a prétendu que c'était des préparatifs militaires qui doivent être tenus secrets, même pour la Force. Mais, contre qui sont dirigés ces préparatifs militaires? Il a été prouvé à maintes reprises que ces fortifications ne sont pas dirigées contre un quelconque danger venant de l'extérieur, mais contre les positions chypriotes turques dans l'île.

120. En d'autres termes, les Grecs veulent être fortifiés pour le cas où la situation s'envenimerait une fois de plus et les craintes que ces fortifications inspirent ont trouvé leur expression dans le rapport du Secrétaire général.

121. Enfin, je ne reviendrai pas sur la question des achats d'armes; je voudrais simplement dire au nom de ma délégation combien nous sommes satisfaits de constater que tous les nouveaux envois ont été arrêtés et je voudrais, au nom de mon gouvernement, formuler l'espoir que les armes déjà arrivées à Chypre seront placées sous la garde de la Force.

122. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de Chypre.

123. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Le représentant de la Turquie dit que les préparatifs militaires sont dirigés contre les Chypriotes turcs. Or, il est bien connu que les forces gouvernementales sont infiniment supérieures à celles des enclaves. La raison pour laquelle ces forces n'éliminent pas les enclaves n'est pas qu'elles sont dans l'incapacité de le faire, mais par esprit de modération, par désir de coopérer avec la Force et parce qu'elles ne veulent pas provoquer des effusions de sang. Ainsi, les armes ne sont-elles nullement dirigées contre les Chypriotes turcs. Il ressort également du rapport du Secrétaire général que les fortifications ont pour objet de défendre les côtes de Chypre qui sont constamment menacées d'agression. Ces dangers ressortent clairement d'une déclaration faite par le chef d'état-major général turc qui a déclaré après des exercices amphibie et des opérations aéroportées qui se sont déroulées le 3 août 1966 qu'ils seraient prêts à occuper tout Chypre en 24 heures. Chypre est donc menacée d'une agression et d'une invasion de l'extérieur, et elle doit en conséquence préparer sa défense.

124. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La liste des orateurs étant épuisée, je voudrais prendre la parole en tant que représentant de l'URUGUAY.

125. When we last voted on the question of the stationing of a United Nations force in Cyprus [1286th meeting], I recall having said that we were, by these successive extensions, converting the provisional into the permanent and indirectly, by this sequence of prolongations, transforming a temporary expedient, which was to have been only a palliative, into a fundamental solution.

126. I stressed the need for tackling the substance of the problem of Cyprus openly and frankly. When I said this, I believed, as I still do, that the situation on Cyprus will not be solved by the presence of foreign forces, even if they fly the flag of the United Nations; on the contrary, it must be solved by the normal operation of the principle of self-determination. In the first place, the Cypriot people must exercise their constituent power, which is the very essence of sovereignty.

127. I believed then—and now, six months later, I believe this even more firmly—that Cyprus must take a decision as a sovereign State. As jurists we are obliged to draw a distinction between so-called constitutional charters and true constitutions which reflect the democratically expressed will of the people.

128. Historically, charters were instruments granted *ex gratia* by sovereigns to their vassals. Constitutions, on the other hand, are juridical instruments chosen by the will of the people to govern their country's destiny. Although Cyprus has been recognized as independent by the United Nations and by more than sixty States and although it is internationally autonomous, it nevertheless lacks one of the attributes required by General Assembly resolution 1514 (XV) because its people have not yet exercised their constituent power, an essential attribute of sovereignty. Six months ago, we voted to extend the mandate of the United Nations Force [resolution 222 (1966)], as we have done again today, in order to preserve the peace. We realize that, in so doing, we are doing our duty by contributing to the political and social stability of the island.

129. We must also express our gratitude to the Powers which are generously contributing to the upkeep of the Force and we pay a tribute to the Force for ably discharging its mission to ensure the tranquillity of the Cypriot people. This does not, however, absolve us of the duty—especially since in a few days we shall cease to be a member of this Council—to stress one aspect which we consider fundamental. A country is not truly independent until it has placed its independence on a constitutional footing through the direct exercise of the sovereignty of its people.

130. Mr. Sánchez Viamonte, the learned Argentine professor, writing on this subject teaches us:

"It is a common error to call a constitution a charter, an epithet which is often disguised by the addition of such adjectives as magna, or fundamental; technically, however, a charter is always a royal or seigniorial concession to subjects or vassals. A constitution is a fundamental law which a people gives itself. Strictly speaking, Cyprus has

125. Lorsque la dernière fois nous avons voté en faveur de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre [1286ème séance], je me rappelle avoir dit que, par ces reconductions successives, nous transformions le provisoire en définitif, et nous apportions indirectement une solution de fond du fait de la continuité d'une solution qui devrait avoir le simple caractère d'un remède de circonstance.

126. J'ai insisté sur la nécessité d'aborder clairement et franchement le fond de la question de Chypre. J'estimais alors, comme aujourd'hui, que la situation de Chypre ne pouvait pas être résolue par la présence de forces étrangères, même sous le pavillon des Nations Unies, et j'ai dit que c'était en appliquant au peuple chypriote le principe de l'autodétermination que le problème serait résolu et qu'il fallait qu'il puisse exercer le pouvoir constituant qui est l'essence même de la souveraineté.

127. J'ai estimé alors, et six mois plus tard j'en suis encore plus convaincu, que Chypre doit se prononcer de façon souveraine; les juristes ont l'obligation d'établir une distinction entre une charte appelée improprement constitutionnelle et une véritable constitution qui reflète la volonté du peuple exprimée de façon démocratique.

128. Les chartes ont été au cours de l'histoire un instrument accordé *ex gratia* par les souverains à leurs vassaux. Les constitutions en revanche sont des instruments juridiques que le peuple souverain choisit pour régir le destin du pays. Chypre, qui est indépendante, puisque l'Organisation des Nations Unies l'a reconnue comme telle, et parce que 60 Etats l'ont reconnue aussi, Chypre qui est souveraine sur le plan international est cependant privée d'un attribut requis par la résolution 1514 (XV) puisqu'elle n'a pas encore exercé, par la volonté de son peuple, le pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté. Lorsqu'il y a six mois, nous avons décidé [résolution 222 (1966)], comme aujourd'hui, de proroger le mandat de la Force des Nations Unies, nous voulions assurer la paix. Je sais qu'en agissant ainsi, nous accomplissions notre devoir qui est de favoriser la stabilité politique et sociale de l'île.

129. Il nous faut en même temps exprimer notre reconnaissance aux puissances qui contribuent généreusement à l'entretien de la Force, et nous devons aussi rendre hommage à cette Force qui s'acquitte avec dignité de son rôle pour le plus grand bien des peuples chypriotes. Cependant, ceci ne nous dispense pas d'insister, alors que d'ici à quelques jours nous quitterons ce conseil, sur un aspect qui nous paraît fondamental. Un pays n'est pas indépendant tant que son indépendance ne revêt pas un caractère constitutionnel sous forme de l'exercice direct de la souveraineté par le peuple.

130. L'éminent professeur argentin, M. Sánchez Viamonte, a déclaré à ce propos:

"Une erreur répandue consiste à appeler charte une constitution; or, ce qualificatif est généralement dissimulé par l'adjonction des mots de grande ou de fondamentale, mais du point de vue strictement technique la charte n'est qu'une concession royale ou seigneuriale à des sujets ou à des vassaux. La constitution est la loi fondamen-

no constitution."

He goes on to say:

"... the charter is neither an enactment of the Cypriot people nor the result of an exercise of its constituent power ... In the year 1789, the French National Assembly held a prolonged, thorough and detailed debate on the whole subject of the drafting and amendment of constitutions. During this historic debate it adopted and confirmed the following final formulation: 'The nation has the inalienable right to amend its constitution whenever it sees fit.' This principle has become a universally accepted truth. The Constitution of the United States recognizes and proclaims it, even though it is based on the premise that the exercise of the constituent power is limited because the form of government may not be changed. We are, of course, speaking of constitutions, not charters. We have repeatedly said that Cyprus has no constitution; it has a charter of the mediæval type ... The charter of Cyprus even goes so far as to prohibit any amendments. This is tantamount to an attempt to perpetuate the state of servitude in which that charter places the Cypriot people. Such a provision borders on the incredible and has no technical or institutional validity whatsoever. Cyprus must have, can have, and wants to have its own constitution because it is independent and self-governing. The existence of an independent nation subject to a colonial charter which goes to the preposterous extreme of prohibiting any amendments is inconceivable either in our own times or in any other period of the past. Even if the people of Cyprus had a constitution rather than a charter they would have the indisputable right—the French Assembly called this right inalienable—to review, alter, revise or amend it. The constituent power cannot be exhausted because it has never been fully exercised."

The foregoing quotations are from an unpublished work by Professor Sánchez Viamonte entitled Soberanía y Constitucionalismo en Chipre, whose concluding passage reads as follows:

"I affirm that Cyprus will exercise its sovereignty only through the system of constitutionalism. Not only is it empowered to amend the charter of colonial origin, but it may also repeal it *in toto*, just as it also has the right to adopt a constitution and through it a political and social system in keeping with its spirit, its legitimate interests and its aspirations."

131. It is for these valid reasons that I cannot merely vote in silence for this further six-month extension and a few days later leave the Security Council with a clear conscience, as if I had done my duty by merely voting that the United Nations Force should continue to prevent disturbances on the island.

132. Before I leave this august international body I must at least reiterate the words I said in June of this year:

"I hope that in the coming six months we shall achieve a political, legal and institutional solution for the problem of Cyprus. I hope that we shall not

tale qu'un peuple se donne à lui-même. Chypre n'a pas de constitution à proprement parler."

Il ajoute:

"... la charte n'émane pas du peuple chypriote ni du pouvoir constituant de ce peuple... En 1789, l'Assemblée nationale française a débattu dans le détail et à fond toutes les questions relatives à la création et à la réforme de la constitution. Au cours de ce débat historique, fut adopté et sanctionné le texte définitif suivant: "La nation a le droit imprescriptible de modifier sa constitution quand elle le désire". Ce principe a acquis par la suite le caractère d'une vérité universelle. La Constitution des Etats-Unis le reconnaît et le proclame, bien que le pouvoir constituant soit limité dans son exercice étant donné que la forme de gouvernement ne peut être changée. Nous parlons, bien entendu, de constitution et non pas de charte. Nous avons dit et répété que Chypre n'a pas de constitution. Elle a une charte de type médiéval... La charte de Chypre va jusqu'à interdire toute modification de son texte, ce qui revient à dire qu'elle tend à perpétuer l'état d'asservissement dans lequel elle place le peuple de Chypre. Cette sujétion est invraisemblable et ne résiste pas à la moindre objection de caractère technico-institutionnel. Chypre doit, peut et veut avoir une constitution propre parce qu'elle est indépendante et se gouverne elle-même. A notre époque, de même que dans le passé, il est inconcevable qu'une nation indépendante soit soumise à une charte coloniale qui va jusqu'au ridicule d'interdire que toute modification y soit apportée. Si le peuple chypriote avait une constitution à la place de sa charte, il aurait le droit incontestable — l'Assemblée française avait même dit imprescriptible — de la revoir, de la modifier, de la réformer ou de l'amender."

Ces citations sont tirées d'un ouvrage inédit du professeur Sánchez Viamonte, intitulé Soberanía y Constitucionalismo en Chipre. Voici les derniers mots de cet ouvrage:

"J'affirme que Chypre n'exercera sa souveraineté que grâce à l'institution d'un système constitutionnel. Non seulement Chypre peut modifier sa charte de caractère colonial, mais encore elle peut l'abolir totalement; elle a même le droit de se donner une constitution et par là une organisation politique et sociale conforme à son esprit, à ses intérêts légitimes et à ses espérances."

131. C'est donc pour des raisons aussi valables que je ne saurais voter sans rien dire la nouvelle prorogation de six mois et je ne saurais quitter le Conseil de sécurité la conscience tranquille avec l'impresion d'avoir fait mon devoir en ayant simplement voté pour que la Force des Nations Unies continue d'éviter les troubles dans l'île.

132. Avant d'abandonner cette auguste assemblée mondiale, je dois répéter les paroles mêmes que j'ai prononcées au mois de juin dernier:

"Je forme des vœux pour qu'au cours de ces six mois nous trouvions la solution politique, juridique et institutionnelle du problème de Chypre;

come here again to discuss whether the communities in Cyprus are fighting among themselves or whether it is necessary for the United Nations Force to settle the conflicts between the communities living on the island. It is my hope that in the next six months these communities will arrive at an understanding and will become integrated because without integration there can be no nationhood, and there must be integration if peace is to reign in Cyprus, if the law is to be applied and if the Security Council is to discharge its duty to the world." [1286th meeting, para. 77.]

133. Nor should I like to leave the Security Council without correcting an ambiguous reference in a United Nations document which drew attention to the similarity between the situations prevailing when my country became a constitutional republic and when Cyprus attained independence.

134. The existence in both cases of international treaties relating to the attainment of autonomy by both Cyprus and Uruguay has given rise to some confusion which I should like to, and indeed must, set right out of respect for historical accuracy and as a tribute to the distinguished statesmen of my country who framed our Constitution of 1830 in complete freedom.

135. The learned historian, Professor Juan E. Pivel Devoto, who is now my country's Minister of Public Education, has said on this point:

"The independence of the Eastern Republic of Uruguay was recognized by the Empire of Brazil and by the United Provinces of the Río de la Plata when those Powers signed the Preliminary Peace Convention, which put an end to the war which had begun with the liberation campaign of 1825. The Convention was ratified by the signatory States and the instruments of ratification were exchanged at Montevideo on 4 October 1828.

"The new State, as a free and sovereign act, immediately proceeded to elect the representatives who were to form its Sovereign Constituent and Legislative Assembly. This election was held throughout the whole country in strict conformity with the legal rules and procedures which the revolution had laid down in 1825. The Constituent Assembly was inaugurated at San José on 22 November 1828. On 10 September 1829, in the city of Montevideo, it adopted a Constitution which had been drafted, discussed and approved by the members of that sovereign body without the participation of any foreign agent. This point was explicitly brought out by the authors in the preamble of the Constitution: '... to the best of our knowledge and according to the dictates of our conscience, we have agreed upon, drawn up and adopted the present Constitution'. In referring to the Eastern Republic, article 2 states: 'it is, and always shall be free and independent of any foreign power'. The Constitution was solemnly promulgated in the city of Montevideo and in every town and village of the State on 18 July 1830. The powers conferred by the Constitution came into force immediately throughout the Republic."

que nous ne venions pas ici discuter de la question de savoir si les communautés sont en lutte, que nous ne venions pas ici discuter de la question de savoir s'il faut que ce soit la Force des Nations Unies qui règle les différends existant entre les communautés qui résident dans l'île. Je forme des vœux pour qu'au cours de ces six mois, les communautés parviennent à une entente et à une intégration, parce que s'il n'y a pas d'intégration il ne peut y avoir de nationalité et cette intégration est indispensable pour que la paix règne à Chypre, pour que le droit soit respecté à Chypre et pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses devoirs aux yeux du monde." [1286ème séance, par. 77.]

133. Je ne voudrais pas non plus quitter ce conseil sans relever une allusion équivoque que nous trouvons dans un document des Nations Unies et qui souligne la similitude des situations entre la naissance constitutionnelle de mon pays et l'accession de Chypre à l'indépendance.

134. Dans les deux cas de Chypre et de l'Uruguay, il existe un traité international qui a trait à l'autonomie du territoire, ce qui fait qu'une certaine confusion s'est créée, confusion que je voudrais dissiper par respect pour la vérité historique et pour rendre hommage aux héros de ma patrie qui se sont donnés librement la Constitution de 1830.

135. L'éminent historien, le professeur Juan E. Pivel Devoto, actuellement ministre de l'instruction publique de mon pays, a déclaré à ce propos:

"L'indépendance de la République orientale de l'Uruguay a été reconnue par l'Empire du Brésil et par les Provinces-Unies du Río de la Plata lorsque ces puissances ont souscrit à la Convention préliminaire de paix qui mettait fin à la guerre commencée par la campagne de libération de 1825. La Convention fut ratifiée par les pays signataires et l'échange des instruments de ratification a eu lieu à Montevideo le 4 octobre 1828.

"Le nouvel Etat, en vertu de sa liberté et de sa souveraineté, a élu immédiatement les représentants qui devaient constituer l'Assemblée souveraine constituante et législative. Cette élection a eu lieu sur toute l'étendue du territoire de mon pays, conformément aux normes et méthodes légales imposées par la révolution depuis 1825. L'Assemblée constituante s'est installée à San José le 22 novembre 1828. Le 10 septembre 1829, fut adopté en la ville de Montevideo le texte de la Constitution rédigé, discuté et ratifié par les membres de ce corps souverain sans aucune intervention étrangère. C'est d'ailleurs ce que disent expressément les auteurs dans le préambule de la Constitution: "... selon notre connaissance et suivant ce que nous dicte notre conscience intime, établissons et ratifions la présente Constitution". L'article 2 de la Constitution déclare ce qui suit au sujet de l'Etat oriental: "Il est et sera à tout jamais libre et indépendant de toute puissance étrangère." La Constitution fut promulguée solennellement dans la ville de Montevideo et dans tous les villages et villes de l'Etat le 18 juillet 1830. Les pouvoirs prévus par la Constitution furent immédiatement appliqués dans la République."

136. This development, which took place in my country over 100 years ago and which is assuredly very different from what has happened in Cyprus, is what I wish and hope for the Mediterranean Republic.

137. I apologize for having taken up so much of the Council's time, but I could not have forgiven myself if I had let slip this opportunity of calling for a radical solution to the problem of Cyprus, which would permit the free exercise of its constituent power and which would weld into a single nation the various ethnic communities that make up its population.

138. Mr. ERALP (Turkey): I would not have minded listening, even at this late hour, to a very learned discourse on the history of constitutional law by the representative of Uruguay, if he had not, unfortunately, during that discourse, painted a completely warped and one-sided picture of the real issues involved in the Cyprus problem. His discourse took as its theme, more or less, some remarks which he made on 16 June of this year, six months ago. At that time, I stated in reply:

"I shall not go further into detail, except to make one clarification which I feel I must make with regard to the statement of the representative of Uruguay. The representative of Uruguay is comparatively new to the meetings of the Security Council on the question of Cyprus. However, if he reads the previous records he will find that I have amply clarified the two points which he mentioned ..." [1286th meeting, para. 129.]

139. I note with deep regret that in the course of these last six months the representative of Uruguay has not read attentively the replies to the assertions he made then and which he has made this evening. I refuse to be drawn into an altercation with the President of the Council at this late hour. I can only express my satisfaction that most members of the Council happen to be much better informed as to the real issues involved in this unhappy dispute.

140. The PRESIDENT (translated from Spanish): Speaking again as the representative of URUGUAY, I should like to say just a few words to explain that I was expounding concepts and doctrines. I know the facts, but it is with respect to the application of legal principles to these facts that I differ with the Turkish representative.

141. There is no disagreement between us about the facts. There is a disagreement of principle, doctrine and concepts between us which cannot divide us even though men have very deeply rooted ideas on matters connected with the essence of law, justice and duty.

142. I follow the example of Unamuno, that wise Basque: "I am tolerant of ideas and intolerant of behaviour". Tolerant as I am of ideas, I respect the position taken by the Turkish representative, but I maintain my doctrinal position in full.

136. Tout ceci s'est produit dans mon pays, il y a quelque 100 ans. Or, ces événements sont manifestement très différents de ceux qui se passent à Chypre. Cependant, je souhaite la même chose pour cette république de la Méditerranée.

137. Je vous demande de m'excuser d'avoir abusé de votre temps, mais j'aurais manqué à un devoir que j'ai envers moi-même si j'avais laissé passer ce débat sans réclamer pour Chypre une solution de fond, permettant le libre exercice du pouvoir constitutionnel et aboutissant à l'intégration définitive dans la nation des communautés raciales qui constituent sa population.

138. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: En dépit de cette heure tardive, j'aurais trouvé normal d'écouter un discours très savant sur l'histoire du droit constitutionnel du représentant de l'Uruguay, si au cours de ce discours, il n'avait pas malheureusement dépeint sous un jour totalement faux et avec partialité les questions qui se posent réellement à Chypre. Sa déclaration a repris plus ou moins comme thème quelques remarques qu'il avait formulées le 16 juin de cette année, c'est-à-dire il y a quelque six mois. A cette époque, je lui avais répondu:

"Je n'entrerai pas davantage dans les détails, sinon pour donner un éclaircissement qui s'impose à propos de la déclaration du représentant de l'Uruguay. Le représentant de l'Uruguay ne participe que depuis assez peu de temps aux réunions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre. Cependant, s'il lit les comptes rendus des séances antérieures, il verra que j'ai amplement précisé les deux points qu'il a mentionnés ..." [1286ème séance, par. 129.]

139. Je constate avec un profond regret que, au cours de ces six derniers mois le représentant de l'Uruguay n'a pas lu attentivement les réponses données aux affirmations qu'il avait faites alors et qu'il a répétées ce soir. Vu l'heure tardive, je me refuse de me laisser entraîner dans une altercation. Je ne peux qu'exprimer ma satisfaction de voir que la plupart des membres du Conseil semblent être beaucoup mieux informés des véritables questions qui se posent en ce qui concerne ce malheureux problème.

140. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Reprenant la parole en tant que représentant de l'URUGUAY, je voudrais dire simplement deux mots pour préciser que j'ai exposé des idées et une doctrine. Je connais les faits, mais l'application des principes juridiques à ces faits me sépare du représentant de la Turquie.

141. Il n'y a pas de divergence de vues sur les faits, mais il y en a une sur les principes, sur la doctrine, sur les concepts qui ne saurait bien sûr nous diviser, bien que les hommes aient des idées très arrêtées sur des points qui se rattachent à l'essence même du droit, de la justice et du devoir.

142. Je suis la voie tracée par le sage Basque Unamuno: Je suis tolérant pour ce qui est des idées, intransigeant sur le comportement. Je respecte donc dans le cadre de cette tolérance la position du représentant de la Turquie, mais je maintiens la position de doctrine sans la modifier en quoi que ce soit.

143. Speaking as PRESIDENT, I wish to say that the Council has concluded its consideration of the first item on its agenda.

144. I thank the representatives of Greece, Turkey and Cyprus and extend to them my warm greetings as they withdraw from this meeting.

Mr. A. Liatis (Greece), Mr. O. Eralp (Turkey) and Mr. Z. Rossides (Cyprus) withdrew.

Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409):

Letter dated 5 December 1966 from the Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7610)

145. The PRESIDENT (translated from Spanish): In accordance with our earlier decision [1331st meeting], I invite the representatives of Zambia, Senegal, Algeria, Pakistan and India to take the places reserved for them near the Council table.

At the invitation of the President, Mr. J. B. Mwemba (Zambia), Mr. Diop (Senegal), Mr. H. B. Azzout (Algeria), Mr. Amjad Ali (Pakistan) and Mr. G. Parthasarathi (India) took the places reserved for them near the Council table.

146. Mr. KIRONDE (Uganda): The members of the Security Council will recall that when I first introduced the draft amendments [S/7630] to the United Kingdom draft resolution [S/7621], I did declare [1335th meeting] that the co-sponsors of the draft amendments did not claim to have a monopoly of wisdom by any manner of means, and that they were prepared to be guided and advised in any subsequent deliberations with a view to making their amendments more effective and more acceptable to everybody concerned. This has, in fact, taken place already and there have been quite intense consultations with the co-sponsors and the members of the Security Council, as well as Members of the United Nations outside the Security Council.

147. A perusal of those modifications—or, rather, amendments to our amendments—which I propose to read to you will show that, although we have not been able to concede every point which has been put to us, yet we have determinedly gone a very long way to meet our critics and to adopt measures which have been suggested to us.

148. I should like to repeat once again that these proposals are being put forward so as to agree as much as we can with the proposals which have been put to us by other members of the Council, and by members outside this Council; it is out of deference to these opinions and because we felt that we should do everything possible to gain general acceptance on the points which we made, that we have found it necessary

143. En ma qualité de PRESIDENT, je déclare terminé l'examen du premier point de l'ordre du jour du Conseil.

144. Je remercie les représentants de la Grèce, de la Turquie et de Chypre d'être venus et je les salue amicalement au moment où ils vont se retirer.

M. Liatis (Grèce), M. O. Eralp (Turquie) et M. Z. Rossides (Chypre) se retirent.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):

Lettre, en date du 5 décembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7610)

145. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil [1331ème séance], j'invite les représentants de la Zambie, du Sénégal, de l'Algérie, du Pakistan et de l'Inde à occuper les sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. J. B. Mwemba (Zambie), M. Diop (Sénégal), M. H. B. Azzout (Algérie), M. Amjad Ali (Pakistan) et M. G. Parthasarathi (Inde) prennent place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

146. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que, lorsque j'ai présenté les projets d'amendement [S/7630] au projet de résolution britannique [S/7621], j'ai déclaré [1335ème séance] que les auteurs du projet d'amendement ne prétendaient pas avoir le monopole de la sagesse et qu'ils étaient disposés à tenir compte des observations et des conseils que les autres membres du Conseil pourraient présenter au cours des délibérations ultérieures, en vue de rendre leurs amendements plus efficaces et plus facilement acceptables par tous les intéressés. C'est ce qui s'est produit en fait, et il y a eu des consultations très actives entre les auteurs et les membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les autres membres de l'Organisation qui ne font pas partie du Conseil de sécurité.

147. La lecture de ces modifications, ou plutôt des amendements à nos propres amendements, que je me propose de vous lire, vous montrera que si nous n'avons pas pu incorporer toutes les observations qui nous ont été faites, cependant nous avons certainement fait un effort pour tenir compte des critiques et pour adopter les mesures qui nous ont été suggérées.

148. Je répète donc que ces propositions ont été présentées afin que nous puissions autant que possible nous mettre d'accord avec les autres membres qui ont soumis des propositions, qu'ils soient membres du Conseil ou non; c'est par respect pour leur opinion et parce que nous pensions que nous devions faire tout notre possible pour que nos propres observations soient admises de façon générale que nous

to modify the most controversial points in our amendments.

149. With the President's permission, I shall read the new text which is intended to take the place of the previous clauses that were drafted.

150. The sponsors have completely recast the first amendment so that the new version will read:

"Deeply concerned that the Council's efforts so far and the measures taken by the administering Power have failed to bring the rebellion in Southern Rhodesia to an end,".

That is the only change which we have effected in the preambular part of the draft resolution.

151. The proposed new paragraph 1 has been slightly recast so that it will read:

"Determines that the present situation in Southern Rhodesia constitutes a threat to international peace and security;".

This, we feel, is more in keeping with Article 29 of the Charter on which it is based.

152. The proposed new paragraph 4 has also been recast, so that it will now read:

"Calls upon the United Kingdom to withdraw all offers previously made to the illegal régime and to make a categorical declaration that it will only grant independence to Southern Rhodesia under majority rule;".

Members will note that what has happened there is, in fact, the reversal of the order of these two requests which we made to Britain. This is a double-barrelled request, as you will note, and all that we have done is to reverse the order for the purpose of emphasis. Again, this was in deference to superior draftsmanship, which was suggested to us by some of our colleagues.

153. The proposed new paragraph has been recast to read:

"Reminds Member States that the failure or refusal by any of them to implement the present resolution shall constitute a violation of Article 25 of the Charter;".

In deference to advice which has been given to us by our colleagues, we have found it necessary to leave out the last four words, "calling for appropriate action". This does not mean that we regard appropriate action as unimportant, but we feel that we should wait until the measures that are recommended in the draft resolution have been tried and until they have been shown to be ineffective.

154. The proposed new paragraph 12 has been changed to read:

"Requests the Secretary-General to report to the Council on the progress of the implementation of the present resolution, the first report to be submitted not later than 1 March 1967;".

The only change, really, is the addition of three words "on the progress". This again was in deference to better draftsmanship and so as to allay some of the

avons jugé opportun de remanier les passages les plus controversés de nos amendements.

149. Avec l'autorisation du Président, je vous lirai le nouveau texte qui doit remplacer les premiers amendements qui ont été rédigés.

150. Les auteurs ont complètement remanié le premier amendement de la façon suivante:

"Profondément préoccupé par le fait que les efforts du Conseil jusqu'ici et les mesures prises par la Puissance administrante en Rhodésie du Sud,".

C'est le seul changement que nous avons apporté au préambule du projet de résolution.

151. Le nouveau paragraphe 1 a été légèrement remanié de façon à se lire comme suit:

"Constata que la situation actuelle en Rhodésie du Sud constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales;".

Nous pensons que ce texte est plus conforme à l'Article 39 de la Charte, sur lequel il est fondé.

152. Le nouveau paragraphe 4 a également été modifié de la façon suivante:

"Requiert le Royaume-Uni de retirer toutes les offres faites précédemment au régime illégal et de déclarer catégoriquement qu'il n'accordera l'indépendance qu'à la Rhodésie du Sud placée sous le gouvernement de la majorité;".

En fait, les membres du Conseil constateront que nous avons inversé l'ordre des deux requêtes que nous adressions au Royaume-Uni. Comme vous le verrez, c'est une requête à double effet, et tout ce que nous avons fait, c'est d'en inverser l'ordre pour insister avec plus de force. Nous avons fait cela pour tenir compte des améliorations de rédaction qui nous ont été proposées par quelques-uns de nos collègues.

153. Le nouveau paragraphe 6 a été modifié également de la façon suivante:

"Rappelle aux Etats membres que le fait pour l'un quelconque d'entre eux de ne pas appliquer ou de refuser d'appliquer la présente résolution constituera une violation de l'Article 25 de la Charte;".

Compte tenu des conseils qui nous ont été donnés par nos collègues, nous avons jugé nécessaire d'éliminer les quatre derniers mots "appelant des mesures appropriées". Ceci ne signifie pas que nous considérons les mesures appropriées comme dénuées d'importance, mais nous estimons qu'il nous faut attendre que l'on essaie les mesures recommandées dans le projet de résolution pour juger de leur efficacité.

154. Le nouveau paragraphe 12 a été modifié comme suit:

"Prie le Secrétaire général de rendre compte au Conseil du progrès de l'application de la présente résolution, le premier rapport devant être soumis le 1er mars 1967 au plus tard;".

En fait, le seul changement a consisté à ajouter les deux mots "du progrès". Encore une fois, nous l'avons fait pour améliorer le texte et pour apaiser les appré-

misgivings that were expressed by certain members of this Council.

155. That is the whole list of the amendments that we propose to make to our own amendments.

156. Before I close this short address, I should like to say that the sponsors and the African group that they have the honour to represent feel that consideration of this matter should be brought to an end as soon as possible. We are most anxious that a vote should be taken, preferably tomorrow—in fact, not later than tomorrow. We know that certain events have taken place which might, perhaps, delay consideration of this question for some hours, but we feel that it should be dealt with as soon as possible, and that it should be finalized by tomorrow.

157. I should like to explain why we attach such importance to the finalization of the consideration of this matter. The representative of the United Kingdom, in his intervention yesterday [1337th meeting], did draw the attention of the Council to the importance of bringing this question to a conclusion at the very earliest date. He said that he wished to emphasize that it is not only one of great importance but one of great urgency. And you, Mr. President, in your intervention did share his views. I, for one, also nearly took the floor to associate myself with the views that you expressed, but I did not succumb to that temptation.

158. Our fears have been gravely enhanced by the developments that have taken place in Britain and in Rhodesia. It appears to us now that certain important people in key positions in Britain are having second thoughts and feel that everything should be done to go back again to the offers that were made by Prime Minister Wilson to Mr. Ian Smith. We feel that the sooner a decision is taken by this Council the better, so as to forestall any such unfortunate developments.

159. My delegation does not need to emphasize once again what we have felt from the very outset: that these talks about talks were most unfortunate. I think I should be voicing the view of all three co-sponsors when I say that we felt that what came out of these talks was an extremely dishonourable surrender on the part of Britain to the rebel régime. If this is what the people in Britain are now talking of reviving, of going back to, then we feel that the sooner we make a decision here the better. But developments are so disturbing that one begins to wonder whether, even after this sort of resolution—perhaps with a few amendments—has been adopted, the door will ever be closed to these interminable discussions with Ian Smith.

160. I should like to read to you the statement which forms the basis of our fears. It appears in The Daily Telegraph of Monday, 12 December 1966. The heading is "Four days' grace on Rhodesia", meaning that the British have once again given Rhodesia four more days of grace. There is a sub-heading: "Smith's plan to adopt Tiger reforms"; and another sub-heading: "Wilson's watch on UN deadline". The report itself reads:

hensions mentionnées par certains membres du Conseil.

155. Tels sont les sous-amendements que nous proposons d'introduire dans nos amendements.

156. Avant de terminer cette courte intervention, je tiens à dire que les auteurs et le groupe africain qu'ils ont l'honneur de représenter estiment qu'il faut mettre fin le plus rapidement possible à l'examen de la question. Nous voudrions que l'on vote, de préférence demain, en fait pas plus tard. Nous savons que certains événements se sont produits qui pourraient retarder le débat de quelques heures, mais nous pensons que cette question doit être traitée le plus rapidement possible et qu'il faut aboutir à un texte définitif demain au plus tard.

157. Je voudrais vous expliquer pourquoi nous tenons tellement à ce que l'examen de cette question s'achève. Dans son intervention d'hier [1337ème séance], le représentant du Royaume-Uni a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité d'aboutir le plus tôt possible à une décision. Il a dit lui-même qu'il voulait insister sur le fait que cette question présente non seulement une grande importance, mais une extrême urgence. Vous-même, Monsieur le Président, étiez de cet avis. Pour une fois, j'étais tenté de prendre la parole pour m'associer à ce qu'il a dit, mais n'ai pas succombé à cette tentation.

158. Nos craintes ont été renforcées par l'évolution de la situation en Grande-Bretagne, comme en Rhodésie. Il me semble que certaines personnalités qui occupent des postes clés en Grande-Bretagne hésitent et estiment qu'il faudra peut-être revenir sur les offres faites par le Premier Ministre, M. Wilson, à M. Ian Smith. Nous estimons que plus tôt une décision sera prise par le Conseil, mieux cela vaudra, car nous pourrions ainsi prévenir une évolution déplorable de ce genre.

159. Est-il nécessaire que je rappelle que, dès le départ, nous avons pensé que ces entretiens sur des pourparlers étaient déplorables. Je pense me faire l'interprète des trois auteurs en disant qu'à notre avis, le résultat de ces pourparlers c'est une capitulation déshonorante de la Grande-Bretagne face au régime rebelle. Si maintenant, les Britanniques envisagent de revenir à des pourparlers, je crois qu'une décision devrait être prise le plus tôt possible. La situation évolue de manière si inquiétante que nous nous demandons si même après l'adoption d'une résolution de ce genre avec peut-être quelques amendements, la porte sera vraiment fermée sur ces interminables entretiens avec Ian Smith.

160. Permettez-moi de vous citer le communiqué de presse qui est à l'origine de nos craintes, communiqué qui figure dans le Daily Telegraph du 12 décembre 1966. Le titre est "Quatre jours de grâce pour la Rhodésie", ce qui signifie que les Britanniques ont accordé un nouveau délai de quatre jours à la Rhodésie du Sud. Il y a ensuite un sous-titre "Smith envisage d'adopter les réformes suggérées à bord du Tiger", et un autre sous-titre "Wilson et la limite fixée par l'ONU". Le texte du rapport proprement dit est le suivant:

"The Rhodesian crisis took a new turn last night with the reports from Salisbury that Mr. Ian Smith is, after all, considering amending his illegal Constitution to conform with the proposals worked out with Mr. Wilson aboard H.M.S. Tiger. Despite opposition from within his Cabinet, he is said to feel that Rhodesia would stand a far better chance of survival if these plans were put into effect.

"The immediate reaction from Whitehall was by no means discouraging, but it was pointed out that Mr. Smith 'will have to move fast'—"will have to move fast" is a quotation, I fear, from some very responsible quarters—"if the second thoughts he is reported to be having are to resolve the crisis. Either by a publicly announced decision or a message to Mr. Wilson, he must make his intentions known to the British Government within three or four days. This is because the United Nations Security Council will by then, it is estimated, have reached its decision on the British-sponsored resolution calling for mandatory sanctions."

Then there is a sub-heading: "Door 'not bolted'"; and another sub-heading: "Withdrawal of offer". The text continues:

"Assuming the resolution is passed, the Government considers itself bound by the Commonwealth Prime Ministers' communique of last September to withdraw all proposals for a constitutional settlement, including the one worked out in Tiger. Even then, the door against renewing negotiations with Mr. Smith would not, in Britain's view, be locked and bolted."

I think that that last sentence is perhaps, "the most unkind out of all". Some of us begin to wonder whether it is worthwhile continuing this sort of exercise. I would suggest that we are entitled to some explanation as to whether that is really the view that is held today by Britain or by the British Government.

161. Some of the negotiations which have been going on between the sponsors and the British Government have—and I am not revealing anything terribly confidential—shown a certain dragging of the feet, and that has not been very encouraging. That is why we feel that, in the circumstances, the best we can do is to go ahead and put the matter to the vote, come what may. I do feel that the time has come for some clear indication of where the British stand.

162. Lord CARADON (United Kingdom): I waited to see whether there were other speakers who wished to take part in the debate tonight, but I gather that there are no more speakers listed for this evening. I merely wish to say to the representative of Uganda that my delegation is perfectly ready to continue the debate in which we are engaged tomorrow, in accordance with the time-table which, I think, is agreed. We shall then have an opportunity of pursuing the points which he has raised this evening.

"La crise de Rhodésie du Sud a pris une nouvelle tournure hier soir lorsqu'on a appris de Salisbury que M. Ian Smith envisage, tout compte fait, d'amender sa Constitution illégale pour se conformer aux propositions élaborées avec M. Wilson à bord du H.M.S. Tiger. Malgré une opposition au sein de son cabinet, il semblerait estimer que la Rhodésie a de meilleures chances de survivre si ces plans étaient appliqués.

"La réaction immédiate de Whitehall n'a été nullement décourageante, mais on a fait observer qu'il faudrait que M. Smith "agisse rapidement" — "agisse rapidement" est une citation qui, je le crains, émane de milieux très officiels. Si, à la réflexion, il envisage de résoudre la crise soit par une décision publique, soit par un message à M. Wilson, il faut qu'il fasse connaître son intention au gouvernement britannique dans les 3 ou 4 jours suivants. En effet, le Conseil de sécurité de l'ONU aura alors, pense-t-on, pris une décision sur le projet de résolution britannique demandant des sanctions obligatoires."

Puis vient ensuite un autre sous-titre: "La porte n'est pas verrouillée" et un autre sous-titre encore: "Retrait de l'offre". Le texte se poursuit ainsi:

"Si le projet de résolution est adopté, le gouvernement se considérera lié par le communiqué des Premiers Ministres du Commonwealth de septembre dernier où il est demandé de retirer toutes les propositions de règlement constitutionnel y compris celles qui ont été élaborées à bord du H. M. S. Tiger. Même alors pour le Royaume-Uni, la porte ne sera pas définitivement fermée à de nouvelles négociations avec M. Smith."

Je crois que cette dernière phrase dépasse les bornes. Quelques-uns d'entre nous commencent à se demander s'il vaut la peine de poursuivre l'exercice auquel nous nous livrons. Je me demande si nous n'avons pas droit à quelques explications, car nous voudrions savoir si tel est réellement le point de vue actuel de la Grande-Bretagne et du Gouvernement britannique.

161. Certaines négociations qui se sont poursuivies entre les auteurs et le Gouvernement britannique — et je ne dévoile rien de très secret ici, je pense — traînent en longueur et ne sont pas très encourageantes. Voilà pourquoi nous estimons qu'en l'occurrence le mieux que nous puissions faire est d'aller de l'avant et de mettre aux voix le projet de résolution; nous verrons bien alors ce qu'il adviendra. Je pense que le moment est venu de demander aux Britanniques des précisions sur leur position en la matière.

162. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: J'attendais seulement pour prendre la parole de savoir si d'autres orateurs désiraient intervenir dans le débat de ce soir, mais j'ai l'impression que non. Je me bornerai donc à dire au représentant de l'Ouganda que ma délégation est toute disposée à poursuivre le débat demain, conformément au calendrier qui, je pense, a été accepté. Nous aurons alors l'occasion de répondre aux questions qu'il a posées ce soir.

163. The PRESIDENT (translated from Spanish): Consultations have been going on to find out when we can meet tomorrow. Since there is to be a ceremony which will be attended by almost all the Council's members, I think the earliest time would be 11.30 a.m.

The meeting rose at 7.25 p.m.

163. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Des consultations ont eu lieu en vue de fixer l'heure à laquelle nous pourrions nous réunir demain matin. Etant donné la cérémonie à laquelle assisteront sans doute tous les membres du Conseil, nous ne pourrions pas nous réunir avant 11 h 30.

La séance est levée à 19 h 25.